

Gazette officielle du Québec

Partie 1

Avis
juridiques

120^e année

8 octobre

1988

No 41

Québec 

Gazette officielle du Québec

Partie 1 Avis juridiques

120^e année
8 octobre 1988
No 41

Sommaire

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection
des renseignements personnels, Loi sur l'
Aménagement et l'urbanisme, Loi sur l'
Assurance-récolte, Loi sur l'
Avis divers
Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil, Loi sur le
Compagnies, Loi sur les
Compagnies étrangères, Loi sur les
Coopératives, Loi sur les
Déclarations des compagnies et sociétés, Loi sur les
Inspecteur général des institutions financières
Ministères, Avis concernant les
Pouvoirs spéciaux des corporations, Loi sur les
Proclamation(s)
Projet de loi d'intérêt privé, Avis de présentation d'un
Sociétés de prêts et de placements, Loi sur les
Syndicats professionnels, Loi sur les
Ventes par shérif
Ventes pour taxes, avis de publication

AVIS AUX ANNONCEURS

La *Gazette officielle du Québec* est le journal par lequel le Gouvernement du Québec rend officielles ses décisions. Elle est publiée en deux éditions distinctes. La première, intitulée « Avis juridiques », est publiée au moins à tous les samedis; la deuxième, intitulée « Lois et règlements », est publiée en français et en anglais au moins à tous les mercredis.

Contenu:

La Partie I de la *Gazette officielle* contient les avis juridiques dont la publication est requise par des lois ou des règlements ou encore par le gouvernement. Elle est publiée en français seulement.

Normes de recevabilité:

Les avis doivent contenir le minimum d'information requis par les lois et règlements qui régissent leur publication. On peut se référer à la *Gazette officielle* pour y retrouver des avis déjà publiés et les utiliser comme modèles. Les avis doivent être dactylographiés. Les annonceurs doivent fournir une lettre d'accompagnement indiquant clairement leurs nom et adresse, leur numéro de téléphone et le nombre de publications requises pour chaque avis.

Conditions générales:

Les manuscrits doivent être reçus au bureau de la *Gazette officielle* au plus tard à 12 h, le jeudi précédant la semaine de publication. Les avis reçus après cette date seront reportés à l'édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec se réserve le droit de retarder ou de refuser la publication de certains documents, à cause de leur longueur, de leur mauvaise formulation ou pour toute autre raison d'ordre administratif.

Les frais de publication sont payables à l'avance et doivent être acquittés par mandat ou par chèque émis à l'ordre de: « Les publications du Québec ». Un exemplaire de la *Gazette officielle* est automatiquement expédié comme preuve de publication pour chaque avis publié.

Toute demande d'annulation doit être faite par écrit et être reçue avant l'heure de tombée. Les frais déjà encourus sont facturés à l'annonceur à qui l'on rembourse tout montant versé en trop.

Si une erreur typographique se glisse dans une première publication, les annonceurs sont priés d'en aviser le responsable de la *Gazette officielle* avant la seconde

publication. Les demandes de corrections au texte original doivent aussi être faites par écrit et être reçues avant l'heure de tombée.

Tarif de publication

Le tarif de publication est de 0.70 \$ la ligne agate quel que soit le nombre de parutions.

Tarif de traduction

Le tarif de traduction est de 20 \$ les 100 mots.

Tarif pour les feuilles volantes

Le prix de vente pour les feuilles volantes est de 6 \$ la douzaine.

Prix à l'exemplaire

Le prix d'un exemplaire de la *Gazette officielle du Québec* est de 4.40 \$.

Les demandes de publication d'avis doivent être adressées comme suit:

Division de la *Gazette officielle*
1279, boul. Charest Ouest, 9^e étage
Québec G1N 4K7
Téléphone: (418) 643-1328

Abonnements

Tous les abonnements sont payables à l'avance. Faire parvenir votre chèque ou mandat-poste émis à l'ordre de « Les Publications du Québec ». Aucune réclamation après 90 jours.

Tarif d'abonnements

Partie 1 « Avis juridiques »: 53 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Lois et règlements »: 77 \$ pour 12 mois
Partie 2 « Laws and Regulations »: 77 \$ pour 12 mois.

Toute correspondance concernant les abonnements doit être adressée au:

Ministère des Communications
Service des abonnements
531, rue Deslauriers
Saint-Laurent H4N 1W2
Téléphone: (514) 337-8361

Prière de faire part de tout changement d'adresse six semaines avant la date du déménagement et de retourner l'étiquette portant l'ancienne adresse.

TABLES DES MATIÈRES

ACCÈS AUX DOCUMENTS DES ORGANISMES PUBLICS ET SUR LA PROTECTION DES RENSEIGNEMENTS PERSONNELS — LOI SUR L'

SIDBEC (<i>Délégation</i>)	3811
VILLE DE ROSEMÈRE (<i>Délégation</i>)	3811

AMÉNAGEMENT ET L'URBANISME — LOI SUR L'

M.R.C. D'ABITIBI (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	3811
M.R.C. DE BEAUCE-SARTIGAN (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	3811
M.R.C. DE DENIS-RIVERIN (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	3811
M.R.C. DE LA HAUTE-CÔTE-NORD (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	3811
M.R.C. DE LA NOUVELLE-BEAUCE (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	3811
M.R.C. DE PABOK (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	3811
M.R.C. DE PORTNEUF (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	3811
M.R.C. DE ROUYN-NORANDA (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	3812
M.R.C. DU DOMAINE-DU-ROY (<i>Prolongation de délai pour permettre de modifier son schéma d'aménagement</i>)	3812

ASSURANCE-RÉCOLTE — LOI SUR L'

CÉRÉALES D'AUTOMNE DE CULTURE COMMERCIALE (<i>Prix unitaires et taux de cotisation</i>)	3812
LÉGUMINEUSES (<i>Prix unitaires et taux de cotisation</i>)	3812

AVIS DIVERS

COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE LOUIS-FRÉCHETTE (<i>Rachat d'obligations</i>)	3813
ÉGLISE MONDIALE DE SALOMON INC. (<i>L.P.</i>) (<i>Erratum</i>)	3868
LA COMMISSION SCOLAIRE DE L'INDUSTRIE (<i>Rachat d'obligations</i>)	3814
M.R.C. DE LAJEMMERAI (Gestion des déchets)	3814
SUCCESSION ANDRÉ THIBAUT (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3814
SUCCESSION CHARLES ÉDOUARD DROLET (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3814
SUCCESSION DONALD ROMPRÉ (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3815
SUCCESSION JEAN-CLAUDE ROSS (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3815
SUCCESSION LISETTE LAROCHE (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3815
SUCCESSION MAURICE CÔTÉ (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3815

SUCCESSION ROBERT BERTRAND (<i>Bénéfice d'inventaire</i>)	3815
VILLE DE CHÂTEAUGUAY (<i>Rues et ruelles</i>)	3815
VILLE DE SEPT-ÎLES (<i>Rachat d'obligations</i>)	3816
WORLD CHURCH OF SOLOMON INC.	3868

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITÉS DE L'ÉTAT CIVIL —

LOI SUR LE DEMANDES

André Ivanow	3816
Biagio Caruso	3816
Chhuon Hao Seav	3817
Denis Marcotte	3817
Ellen Mary Pestawayan	3817
Francine Feux	3817
Howard Zweigman	3817
Ira Argiro Karabelas	3817
James Cameron Mackenzie	3817
Jean Charles Gaboriau	3817
Joseph Gilde Vaillancourt	3817
Joseph Janet Francis	3817
Joseph Nelson Lejeune	3817
Joseph Raoul	3818
Louiselle Parent	3818
Marie Élise Jeannette Suzie Tremblay	3818
Marie Ghislaine Nathalie Vincent	3818
Marie Lise Chamberlain	3818
Marie Lucienne Raymond	3818
Marie Lucille Diane Christine Philibert	3818
Marie Pauline Line Loiseau	3818
Neville Ceolin	3818
Quan Dinh Hung	3818
Thérèse David	3818
Yanick Boisvert	3819

COMPAGNIES (PARTIE IA) — LOI SUR LES DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE

CONSTITUTION TERRASSEMENTS JONCAS ET FRÈRES INC. (<i>Erratum</i>)	3820 3868
---	--------------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE CONTINUATION

	3839
--	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE FUSION

	3840
--	------

DÉLIVRANCE D'UN CERTIFICAT DE MODIFICATION

2315-4032 QUÉBEC INC. (<i>Erratum</i>)	3841
DIMENSION INC. (<i>Erratum</i>)	3868
DONALD ROY VENTILATION SPÉCIALISÉE INC. (<i>Erratum</i>)	3868 3868
GESTIONS THIBODEAU-FORTIER INC. (<i>Erratum</i>)	3868
JET DE SABLE GEOFFROY-SÉVIGNY INC. (<i>Erratum</i>)	3868
LE GROUPE CENTCO INC. (<i>Erratum</i>)	3868

COMPAGNIES (PARTIE III) — LOI SUR LES

LETTRES PATENTES

	3847
--	------

CLUB DE BASKETBALL LES REBELLES, 04

(<i>Erratum</i>)	3868
--------------------	------

LETTRES PATENTES DE FUSION (Articles 18 et

CORPORATION SPORTS-QUÉBEC (Erratum)	3869	RIGAUD PROPERTIES LTD	3856
LETTRES PATENTES SUPPLÉMENTAIRES	3849	SERVICES D'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE DE LAVAL INC.	3856
COMPAGNIES (DIVERS) — LOI SUR LES DISSOLUTION (Article 28)	3850	SOCIÉTÉ DE PLACEMENT PREMONT INC.	3856
DISSOLUTION — DEMANDES DE		SYLVAPOLIS INC.	3856
2324-1896 QUÉBEC INC.	3852	THÉÂTRE BOBINO INC.	3856
2438-5262 QUÉBEC INC.	3852	THEBAUD TAXI INC.	3857
2524-4872 QUÉBEC INC.	3852	TIMOTHY & MURRAY INC.	3857
ART STUDIO BEL-ART INC.	3853	TRANSPORT J.F. GRIMARD INC.	3857
ASSOCIÉS VICTORIA LTÉE	3853	TRANSPORT THÉRÈSE OUELLET INC.	3857
ATELIER D'USINAGE LACROIX INC.	3853	UJICOM INC.	3857
BOUCHARD & GUÉRETTE INC.	3853	ULTRAVOX (LUI) INC.	3857
CAFÉ CHRÉTIEN ARVIDA INC.	3853	VICTORIA ASSOCIATES LTD.	3853
CENTRE DES LOISIRS DE STE-ANNE DU LAC INC.	3853	COMPAGNIES ÉTRANGÈRES — LOI SUR LES	
CLAUDE CARON INC.	3853	PERMIS DE FAIRE AFFAIRES	3857
CLUB MOTONEIGE ST-FABIEN	3853	COOPÉRATIVES — LOI SUR LES	
COME AUDET INC.	3853	SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE MÉTABETCHOUAN (SOCAM) (Erratum)	3869
DALE LABORATORIES INC.	3853	DÉCLARATIONS DES COMPAGNIES ET SOCIÉTÉS — LOI SUR LES	
DELTA CONSTRUCTION LTÉE	3853	FORMATION	
ENVIRONNEMENT PLUS		SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES TROIS CHAINES ENR.	3858
POINTE-AUX-TREMBLES INC.	3853	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINICUBES (ST-JEAN)	3858
ÉQUIPEMENT DE BUREAU L.B.M. INC.	3853	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOCOCAR ENR.	3858
FORESTAL INTERNATIONAL COMPANY LIMITED	3854	SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOCOTAGNE ENR.	3858
GARAGE RÉAL LAMBERT INC.	3854	INSPECTEUR GÉNÉRAL DES INSTITUTIONS FINANCIÈRES	
GESTION H. ST-LAURENT INC.	3854	ASSURANCES — LOI SUR LES	
GESTION PADEL INC.	3854	MONTEFIORE PROTECTIVE AND MUTUAL BENEFIT ASSOCIATION (Dissolution)	3858
HÔTEL DU MARCHÉ DE VALLEYFIELD INC.	3854	MINISTÈRES — AVIS CONCERNANT LES	
J.L. COUSINEAU & ASS. INC.	3854	INDUSTRIE ET DU COMMERCE ET DE LA TECHNOLOGIE	
J.P. BOISVERT ASSURANCES INC.	3854	HEURES D'AFFAIRES	
LA BELLE CARTES DE SOUHAITS INC.	3854	SALON DES SALONS INC. (Autorisation)	3858
LA BROCANTE DE LA RIVE-SUD INC.	3854	VILLE DE LOUISEVILLE (Autorisation)	3859
LA COMPAGNIE MOUNTAIN RANCHES LTÉE	3854	VILLE DE SAINTE-ADELE (Autorisation)	3859
LACROIX MACHINE SHOP INC.	3853	VILLES DE AYLMEYER, BUCKINGHAM, GATINEAU, HULL ET MASSON (Autorisation)	3859
LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE FORESTAL LIMITÉE	3854	POUVOIRS SPÉCIAUX DES	
LE CHOEUR DES MOUSSAILLONS	3854	CORPORATIONS — LOI SUR LES	
LE COMITÉ DES FÊTES DU TRICENTENAIRE DE LA SEIGNEURIE D'ARGENTEUIL	3855	CHANGEMENT DE DÉNOMINATION SOCIALE (Article 5)	3859
LE MAS DE L'AMITIÉ INC.	3855	CHANGEMENT DE SIÈGE SOCIAL (Article 5)	3859
LES AMEUBLEMENTS RAYMOND BARIL LTÉE	3855	PROCLAMATIONS	
LES BLEUETS GILLES ROSS INC.	3855	Annexion d'une partie de territoire non organisé située dans la municipalité régionale de comté des Laurentides à la municipalité de Lac-Supérieur	3860
LES CAFÉTERIAS MULTIBEC INC.	3855	Annexion d'une partie de territoire non organisé située dans la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or à la ville de Senneterre	3860
LES DISTRIBUTIONS RILEY INC.	3855	Annexion d'une partie de territoire non organisé située dans la municipalité régionale de comté de Mingumie à la municipalité de Baie-Johan-Beetz	3860
LES ENTREPRISES ANTONIN BLIER INC.	3855		
LES ENTREPRISES WARMAL LTÉE	3855		
LES GESTIONS IMMOBILIÈRES LEDUC ET COUSINEAU INC.	3855		
LES IMPORTATIONS NORTECH INC.	3855		
LES LABORATOIRES CONSULCHEM LTÉE	3855		
LES PRODUCTIONS MONONK INC.	3855		
LES PROPRIÉTÉS RIGAUD LTÉE	3856		
LES PUCES ÉLECTRONIQUES EDUC LTÉE	3856		
LES TRANSPORTS GAUVIN INC.	3856		
L'IRRIGATION DU COLON DU QUÉBEC INC.	3856		
MAGASIN ANDRÉ DÉSILETS ET FILS INC.	3856		
MAGINO CONSTRUCTION INC.	3856		
MOUNTAIN RANCHES MANAGEMENT LTD	3854		
PASSEPORT-JEUNESSE DE			
SAINT-BASILE-LE-GRAND INC.	3856		
PROJETS NIKAUBA INC.	3856		

Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de *Girardville* à la municipalité de Saint-Edmond dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine

Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de *Grand-Métis* à la municipalité de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis dans la municipalité régionale de comté de La Mitis

Annexion d'une partie du territoire de la municipalité de *Saint-Henri-de-Taillon* à la municipalité de Sainte-Monique dans la municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est

Annexion d'une partie du territoire de la municipalité du village de *Saint-Prime* à la municipalité de Sainte-Hedwidge dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy

Titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11) Application au cadastre d'une partie du canton de *Bougainville*, district électoral de Duplessis

PROJET DE LOI D'INTÉRÊT PRIVÉ — AVIS DE PRÉSENTATION D'UN

VILLE DE WESTMOUNT

SOCIÉTÉS DE PRÊTS ET DE PLACEMENTS

— LOI SUR LES

MERCHANT RETAIL SERVICES LIMITED
(*Permis*)

SERVICES AUX MARCHANDS DÉTAILLANTS
LIMITÉE (*Permis*)

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI SUR LES

3861 ASSOCIATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE DE MONTRÉAL (*Changement de nom*) 3864
ASSOCIATION DES POMPIERS
PROFESSIONNELS DE QUÉBEC (*Formation*) 3864

VENTES PAR SHÉRIF

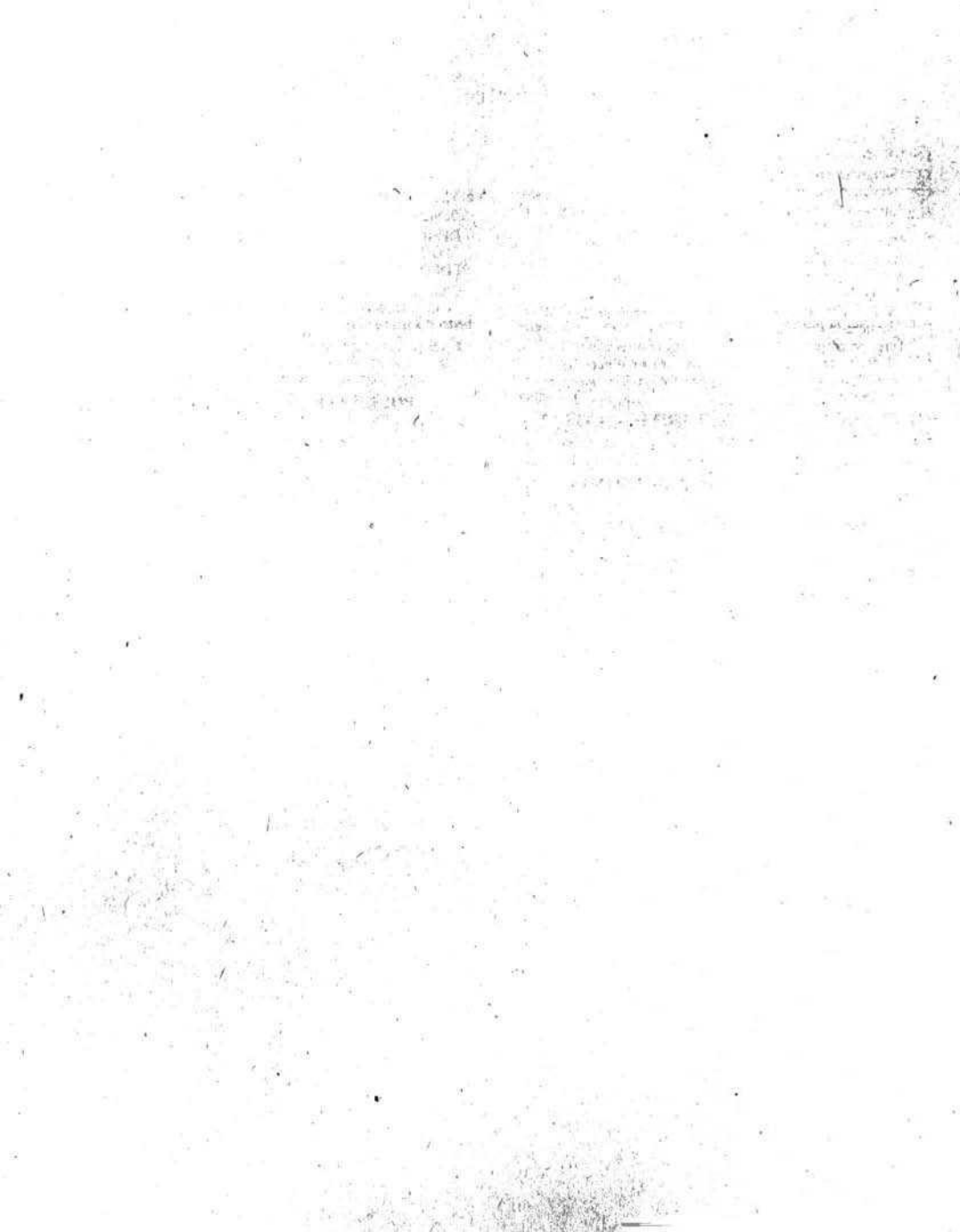
ABITIBI
OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC c.
POULIOT 3864

BEDFORD
CAISSE POPULAIRE DE RICHELIEU c.
DENICOURT 3866

3862 SAINT-FRANÇOIS
BANQUE NATIONALE DU CANADA c.
1841-6909 QUÉBEC INC. ET AL. 3866
LAFORGE c. BLANCHET 3867

VENTES POUR TAXES, AVIS DE PUBLICATION

VILLE DE SAINT-BRUNO-DE-MONTARVILLE 3867
VILLE DE SAINT-LAMBERT 3867
VILLE DE SAINT-LUC 3867



AVIS JURIDIQUES

Accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels — Loi sur l'

Sidbec

Je, John LeBoutillier, président et chef de la direction, étant la plus haute autorité au sein de Sidbec, dont l'adresse est 300, Léo-Pariseau, 17^e étage, Montréal, QC, H2W 2S7, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Pierre Lacroix, vice-président, secrétaire et conseiller juridique, 300, Léo-Pariseau, 17^e étage, Montréal, QC, H2W 2S7, tél.: (514) 286-8706, responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Montréal, le 16 septembre 1988

Le président et chef de la direction,
JOHN LEBOUTILLIER

58015

Ville de Rosemère

Je, Pierre Robitaille, maire, étant la plus haute autorité au sein de la ville de Rosemère, dont l'adresse est 100, rue Charbonneau, Rosemère, QC, J7A 3W1, désigne, par la présente, la personne ci-après identifiée, responsable au sens de l'article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels: Me Sylvie Trahan, greffier de la ville, 100, rue Charbonneau, Rosemère, QC, J7A 3W1, tél.: (514) 621-3500 (bureau), responsable de l'accès aux documents et la protection des renseignements personnels.

Rosemère, le 12 septembre 1988

Le maire,
PIERRE ROBITAILLÉ

58020

Aménagement et l'urbanisme —
Loi sur l'

Municipalité régionale de comté d'Abitibi

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 21 décembre 1988, à la municipalité régionale de comté d'Abitibi afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 16 septembre 1988

Le ministre des Affaires municipales,
PIERRE PARADIS

557

Municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 22 décembre 1988, à la municipalité régionale de comté de Beauce-Sartigan afin de lui permettre de modifier son

schéma d'aménagement.

Québec, le 21 septembre 1988

Le ministre des Affaires municipales,
PIERRE PARADIS

560

Municipalité régionale de comté de Denis-Rivérin

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 20 décembre 1988, à la municipalité régionale de comté de Denis-Rivérin afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 19 septembre 1988

Le ministre des Affaires municipales,
PIERRE PARADIS

560

Municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 22 décembre 1988, à la municipalité régionale de comté de La Haute-Côte-Nord afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 16 septembre 1988

Le ministre des Affaires municipales,
PIERRE PARADIS

557

Municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 22 décembre 1988, à la municipalité régionale de comté de La Nouvelle-Beauce afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 21 septembre 1988

Le ministre des Affaires municipales,
PIERRE PARADIS

560

Municipalité régionale de comté de Pabok

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 30 décembre 1988, à la municipalité régionale de comté de Pabok afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 26 septembre 1988

Le ministre des Affaires municipales,
PIERRE PARADIS

560

Municipalité régionale de comté de Portneuf

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 21 décembre 1988, à la municipalité régionale de

comité de Portneuf afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 16 septembre 1988

557 *Le ministre des Affaires municipales,*
PIERRE PARADIS

Municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 21 décembre 1988, à la municipalité régionale de comté de Rouyn-Noranda afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 16 septembre 1988

557 *Le ministre des Affaires municipales,*
PIERRE PARADIS

Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy

En vertu de l'article 239 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1), j'accorde une prolongation de délai, soit jusqu'au 21 décembre 1988, à la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy afin de lui permettre de modifier son schéma d'aménagement.

Québec, le 16 septembre 1988

557 *Le ministre des Affaires municipales,*
PIERRE PARADIS

Assurance-récolte — Loi sur l'

Programme d'assurance des céréales d'automne de culture commerciale

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1989, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

I. Prix unitaires:

\$ / 1 000 kilogrammes à 15 % d'humidité		
Option 1	Option 2	Option 3
185,00	155,00	125,00

II. Taux de cotisation (applicables à la valeur assurée):

- a) Pour les nouveaux assurés: 8,00 %
b) Pour les anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans
0,00-0,10	7,50	6,85	6,00
0,11-0,40	7,60	7,55	6,90
0,41-0,75	7,95	7,85	7,60
0,76-1,25	8,00	7,95	7,90
1,26-1,75	8,30	8,70	9,10
1,76-2,50	8,70	9,20	9,70
2,51-3,25	9,20	9,80	10,40
3,26-4,00	9,80	10,50	11,20
4,01-5,00	10,50	11,30	12,10
5,01-6,00	11,30	12,20	13,00
6,01-7,00	12,20	13,10	13,60
7,01 et plus	13,20	13,60	14,00

Notes: Lorsque l'assuré a souscrit antérieurement à ce programme d'assurance, on multipliera le montant de cotisation payable par celui-ci, par l'un ou l'autre des facteurs suivants:

1° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1987 et 1988: 0,88;

2° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1987: 0,96;

3° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1988: 0,92.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

57970

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

Programme d'assurance des légumineuses

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (L.R.Q., c. A-30), avis est donné que la Régie des assurances agricoles du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1989, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

I. Prix unitaires:

\$ 1 000 kilogrammes

Option 1	Option 2	Option 3
110,00	90,00	70,00

II. Taux de cotisation (applicables à la valeur assurée):

Pour toutes les catégories de récolte définies au Règlement sur l'assurance des légumineuses (R.R.Q., 1981, A-30, r. 12):

a) À l'égard des nouveaux assurés: 8,00 %

b) À l'égard des anciens assurés: le taux de cotisation est établi en fonction de l'indice de perte et des années d'expérience de l'assuré, selon la grille suivante:

Années d'expérience

Indice de perte	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans	6 ans
0,00-0,10	7,50	7,20	6,68	6,16	5,64	5,11
0,11-0,40	7,85	7,55	7,25	6,83	6,35	5,95
0,41-0,75	8,10	8,00	7,95	7,66	7,37	7,08
0,76-1,25	9,32	9,27	9,22	9,17	9,12	9,07
1,26-1,75	10,60	10,70	10,86	11,04	11,22	11,40
1,76-2,25	11,00	11,50	11,98	12,53	13,04	13,55
2,26-3,00	11,55	12,00	12,60	13,10	13,60	13,85
3,01-4,00	12,05	13,73	13,15	13,63	13,90	15,95
4,01-5,00	12,95	13,20	13,65	14,00	16,30	16,90
5,01-6,00	13,25	13,70	14,10	16,35	17,00	17,80
6,01-7,00	13,75	14,15	16,40	17,10	17,90	18,50
7,01 et plus	14,25	16,50	17,20	18,00	18,55	19,00

7 ans	8 ans	9 ans	10 ans	11 ans	12 ans	13 ans
4,60	4,08	3,56	3,05	2,53	1,90	1,60
5,45	4,95	4,45	3,95	3,55	3,10	2,90
6,79	6,50	6,21	5,91	5,60	5,29	4,90
9,02	8,97	8,92	8,87	8,82	8,77	8,72
11,58	11,76	11,95	12,13	12,31	12,50	12,69
13,80	14,10	14,20	14,30	14,40	14,50	14,60
14,51	15,03	15,45	15,97	16,54	17,00	17,46
16,78	17,61	18,35	18,40	18,45	18,50	18,55
17,70	18,40	18,75	19,25	19,75	20,50	21,25
18,45	18,80	19,60	20,93	22,26	23,60	24,35
18,85	19,80	21,15	22,30	23,90	24,50	24,80
20,15	21,25	22,40	23,95	24,65	24,95	25,25

Notes: Lorsque l'assuré a souscrit antérieurement à ce programme d'assurance, on multipliera le montant de cotisation payable par celui-ci, par l'un ou l'autre des facteurs suivants:

1° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1986, 1987 et 1988: 0,84;

2° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1987 et 1988: 0,88;

3° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1986 et 1988: 0,88;

4° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour les années 1986 et 1987: 0,92;

5° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1988: 0,92;

6° Lorsque l'assuré a souscrit à ce programme d'assurance pour l'année 1986 ou 1987: 0,96.

N.B. Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50 % de la prime totale.

57971

Le secrétaire,
JEAN-MARC LAFRANCE

Avis divers

Commission scolaire régionale Louis-Fréchette

Rachat d'obligations

La Commission scolaire régionale Louis-Fréchette rachètera le 19 novembre 1988 un montant de 403 000 \$ d'obligations à même les obligations échéant le 19 novembre 1989 de son émission d'obligations originale de 2 923 000 \$ datée du 19 novembre 1979 et portant un taux d'intérêt de 12 % l'an, payable semi-annuellement les 19 mai et 19 novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

23 dénominations de 1 000 \$:

M 443, M 444, M 446, M 448, M 450, M 451, M 453, M 455, M 456, M 459, M 460, M 462, M 464, M 465, M 466, M 468, M 470, M 472, M 475, M 476, M 483, M 485, M 487.

36 dénominations de 5 000 \$:

V 141, V 142, V 144, V 145, V 150, V 151, V 152, V 155, V 156, V 157, V 160, V 162, V 163, V 165, V 166, V 168, V 170, V 174, V 175, V 176, V 177, V 180, V 181, V 182,

V 185, V 187, V 188, V 190, V 193, V 194, V 195, V 198, V 199, V 200, V 203, V 205.

8 dénominations de 25 000 \$;

A 038, A 041, A 043, A 044, A 045, A 046, A 050, A 053.

Ces obligations cesseront de porter intérêt à compter du 19 novembre 1988 et devront être présentées pour remboursement.

Lévis, le 26 septembre 1988

Le directeur général,
GHISLAINE GUAY

30, Champagnat Ouest

Lévis

G6V 2A5

Tél.: 837-0241

58043

Commission scolaire de l'Industrie

Prenez avis que conformément aux procédures adoptées, la commission scolaire de l'Industrie rachètera le 26 novembre 1988 un montant de 152 000 \$ à même les obligations échéant le 26 novembre de l'émission originale de 592 000 \$ émise par ladite commission scolaire, datées du 26 novembre 1979 et portant un taux d'intérêt de 12 1/2 % l'an, payable semi-annuellement le 26 mai et le 26 novembre de chaque année.

Les numéros des titres ainsi rachetés par voie de tirage au sort sont les suivants:

Dénomination de 500 \$: D011, 012.

Dénomination de 1 000 \$: M114, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 124, 126, 127, 129, 133, 138, 140, 141, 143, 145, 146, 149, 150, 151.

Dénomination de 5 000 \$: V044, 045, 046, 047, 048, 049, 050, 051, 052, 055, 056, 058, 059, 060, 061, 066, 067, 068, 069, 070, 071.

Dénomination de 25 000 \$: A003.

Les obligations cesseront de porter intérêt à compter du 26 novembre 1988 et devront être présentées pour remboursement.

Joliette, le 22 septembre 1988

Le directeur général,
RENÉ LAURIN

C.S. de l'Industrie

333, Mathias-Tellier

Joliette, QC

J6E 6E6

58016

M.R.C. de Lajemmerais

Avis est donné que, conformément à l'article 549 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), la municipalité régionale de comté de Lajemmerais a été habilitée, moyennant la signature le 18 février 1988 d'une entente, à exploiter la partie d'un système de gestion des déchets afférente à l'entreposage, au traitement, au recyclage et au dépôt définitif des déchets dans le territoire des corporations de villes faisant partie de son territoire.

Cette entente a été autorisée par le règlement indiqué ci-dessous en regard du nom de chaque corporation municipale partie à cette entente.

Corporation municipale

Règlement numéro

Municipalité régionale de comté de Lajemmerais	33
Ville de Boucherville	1387
Ville de Varennes	388
Ville de Sainte-Julie	578

Cette entente a été approuvée le 18 juillet 1988 par le ministre de l'Environnement et le 19 septembre 1988 par la Commission municipale du Québec.

Cette entente entre en vigueur sur publication du présent avis et la municipalité régionale de comté de Lajemmerais succède aux droits, devoirs et obligations de toutes les corporations de villes partie à ladite entente.

Verchères, le 26 septembre 1988

La secrétaire-trésorière,
MARYSE VERMETTE

58039

Succession André Thibault

Avis est, par les présentes, donné que dame Céline Lauzon, ménagère, demeurant au 255, chemin Martin, Saint-Calixte, province de Québec, J0K 1Z0, agissant en qualités de tutrice aux biens à la personne des mineurs Pascal Thibault, Martin Thibault, Patrice Thibault et Marc-André Thibault, domiciliés à l'adresse susdite, nommée à cette fonction par ordonnance de la Cour supérieure du district de Terrebonne, rendue le dix-huit (18) avril mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), dossier numéro 700-14-000101-887 et autorisée en vertu de ladite ordonnance à accepter la succession de feu André Thibault, sous bénéfice d'inventaire, en vertu de l'article 160 et suivants du Code civil, à accepter, es qualités susdites, la succession dudit André Thibault, décédé à Saint-Hippolyte, le douze (12) mars mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte reçu devant Line Desrosiers, notaire, le douze (12) septembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et enregistré dans la division d'enregistrement de Terrebonne, sous le numéro 843275.

Un inventaire des biens du *de cuius* a été fait devant le notaire soussigné, le douze (12) septembre mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988) et peut être consulté à ses bureaux au 222, rue Saint-Georges, local 300, Saint-Jérôme, QC, J7Z 4Z9.

Après deux (2) mois du présent avis, la tutrice paiera les créanciers de feu André Thibault, à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Saint-Jérôme, le 21 septembre 1988

Le procureur,
LINE DESROSIERS, notaire

58017

Succession Charles Édouard Drolet

Avis est donné que Jacqueline Drolet, curatrice de Jeannette Boulé, a accepté, sous bénéfice d'inventaire, la succession de Charles Édouard Drolet, suivant acte reçu devant Serge Pinard, notaire, le 2 juin 1988, 1262, 5^e Avenue, Shawinigan-Sud; ledit acte ayant été enregistré à la division d'enregistrement de Shawinigan, le 3 juin 1988, sous le numéro 146099.

Shawinigan-Sud, le 14 septembre 1988

Le procureur,
SERGE PINARD, notaire

58040

Succession Donald Rompré

Prenez avis que madame Reine Godin, tutrice à l'enfant mineure Sophie Rompré, a accepté la succession de monsieur Donald Rompré en sa qualité susdite, sous bénéfice d'inventaire, le 31 août 1988 à Donnacona, devant Guylaine Frenette, notaire exerçant au 361a, de la Naudière, Sainte-Anne-de-la-Pérade, comté de Champlain, dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de Champlain le 8 septembre 1988 sous le numéro 330539.

58018

Le procureur,
GUYLAINE FRENETTE, notaire

Succession Jean-Claude Ross

Avis est, par les présentes, donné que Mlle Sandra Ross, célibataire, domiciliée au 341, rue Kirouac, appartement 1, Québec, QC, G1K 2A5, seule et unique héritière de son père, feu Jean-Claude Ross, en son vivant domicilié au 587, rue Hermine, Québec, où il est décédé le 5 octobre 1987, sans laisser de testament, a accepté la succession dudit Jean-Claude Ross, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant François Crête, notaire, 905, de Nemours, local 214, Charlesbourg, QC, G1H 6Z5, daté le 28 juillet 1988 et enregistré à Québec le 1^{er} août 1988 sous le numéro 1293218.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant le notaire François Crête et peut être consulté à ses bureaux à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois du présent avis, la bénéficiaire paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Charlesbourg, le 15 septembre 1988

58021

Le procureur,
FRANÇOIS CRÊTE, notaire

Succession Lisette Laroche

Avis est, par les présentes, donné que monsieur Antony Ramsay, agriculteur, domicilié au 681, chemin Craig Nord, Chesterville, comté d'Arthabaska, province de Québec, ès qualités de tuteur à Simon Ramsay, Éric Ramsay et Carine Ramsay, tous trois seuls et uniques héritiers de leur mère, feu madame Lisette Laroche, en son vivant étudiante, résidant au 23, rue Le Sable, Saint-Étienne-de-Lauzon, province de Québec, décédée à Chesterville, le treize (13) février mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), sans laisser de testament qu'en sa qualité susdite, il a accepté la succession de ladite Lisette Laroche, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte exécuté devant Jean Pierre Pelletier, notaire, le cinq (5) août mil neuf cent quatre-vingt-huit (1988), dont copie a été enregistrée au bureau de la division d'enregistrement d'Arthabaska, le 10 août 1988, sous le numéro 280720.

Un inventaire des biens de la défunte a été fait devant Jean Pierre Pelletier, notaire et peut être consulté à son bureau situé au 783, boulevard Bois-Francis Sud, Arthabaska, QC, G6P 5W3, tél.: (819) 357-2254.

Après deux (2) ans du présent avis, le tuteur paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Arthabaska, le 23 septembre 1988

58041

Le procureur,
JEAN PIERRE PELLETIER, notaire

Succession Maurice Côté

Par acte passé devant Gaétan Poulin, notaire, le 7 septembre 1988 et enregistré au bureau d'enregistrement de Matapédia, le 12 septembre 1988, sous le numéro 117678, les héritiers de la succession Maurice Côté (père), en son vivant domicilié à Saint-Tharcisius, 115, rang 1 Blais, province de Québec, G0J 3G0 et décédé à l'Hôpital d'Amqui, le 26 février 1988, ont accepté sa succession, sous bénéfice d'inventaire.

Les créanciers de cette succession sont priés de faire parvenir leurs comptes accompagnés des pièces justificatives à Gaétan Poulin, notaire, 350, rue Smith, local 24, Sept-Îles, province de Québec, G4R 3X2.

Sept-Îles, le 15 septembre 1988

57972

Le procureur,
GAÉTAN POULIN, notaire

Succession Robert Bertrand

Avis est, par les présentes, donné que Diane Bertrand, commis-réceptionniste, demeurant à Hull, province de Québec, 61, boulevard Mont-Dieu, en sa qualité de tutrice de Charles Bertrand, enfant mineur, légataire universelle résiduaire de son oncle, feu Robert Bertrand, en son vivant, demeurant à Gatineau, province de Québec, 18, Matane, décédé le 28 décembre 1987, laissant un testament sous la forme olographe, daté du 16 octobre 1984, lequel a été vérifié aux termes d'une requête en vérification de testament à la Cour supérieure du district de Hull, rendu le 7 avril 1988 et portant le numéro 550-14-000107-883, a été autorisée, pour et au nom de l'enfant mineur Charles Bertrand, d'accepter la succession dudit Robert Bertrand, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un jugement rendu par le notaire du district judiciaire de Hull, le 3 juin 1988, dossier numéro 550-14-000172-887, selon les termes des articles 660 et suivants du Code civil.

Un inventaire des biens du défunt a été fait devant Sylvie Arsenault, notaire, 383, boulevard Gréber, Gatineau, QC, J8T 6M7 et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois du présent avis, Diane Bertrand paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, selon la loi.

Gatineau, le 12 septembre 1988

57973

Le procureur,
SYLVIE ARSENAULT, notaire

Ville de Châteauaugay

Avis public est donné, par le soussigné, que la ville de Châteauaugay entend se prévaloir de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19) pour les parties de lots suivantes du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Joachim-de-Châteauaugay, division d'enregistrement de Châteauaugay dont elle entend devenir propriétaire.

Lot 158-189 (rue): (Partie rue Kepler)

De forme irrégulière, borné vers le nord-ouest par une partie du lot 158 composant le boulevard Saint-Jean-Baptiste, vers le nord par le lot 159-171 composant la rue Kepler, vers le sud-est par une partie du lot 158 composant la rue Kepler et vers le sud par le lot 158-188; mesurant 33,78 pieds dans la limite nord-ouest, 391,97 pieds et 108,11 pieds dans la limite nord, 33,93 pieds dans la limite sud-est et 100,54 pieds et 399,61 pieds dans la limite sud; formant une superficie de 16 431 pieds carrés.

Lot 3-129 (ruelle): (rue Joseph)

De forme trapézoïdale, borné vers l'ouest par le boulevard Salaberry (sans désignation cadastrale), vers le nord par une partie du lot 3 et par le lot 3-130, vers l'est par le lot 3-127 étant la rue Scott, vers le sud par le lot 3-128A-1 et par une partie des lots 3-128A et 3; mesurant 25,0 pieds de largeur par une profondeur de 347,5 pieds dans la limite nord et 343,6 pieds dans la limite sud; formant une superficie de 8 637 pieds carrés.

Article 422, Loi sur les cités et villes:

Les rues ou ruelles ouvertes au public depuis au moins dix ans deviennent propriété de la municipalité dès que sont accomplies les formalités suivantes:

1. Le conseil approuve par résolution une description de toutes rues ou ruelles ou de toute partie de celles-ci, pour lesquelles la municipalité entend se prévaloir du présent article;

2. Cette description doit être faite d'après un plan cadastral et un livre de renvoi faits et déposés conformément à la Loi sur la cadastre (L.R.Q., c. C-1);

3. L'original de cette description doit être déposé au bureau du greffier de la municipalité et une copie certifiée par un arpenteur-géomètre doit être déposée au bureau du registraire de la division d'enregistrement où se trouvent les terrains visés;

4. Le greffier de la municipalité fait publier deux fois à la *Gazette officielle du Québec* et dans un journal quotidien circulant dans la municipalité avec un intervalle d'au moins trois mois et d'au plus quatre mois entre chaque publication, un avis contenant:

- le texte intégral du présent article;
- une description sommaire des rues ou ruelles concernées;
- une déclaration à l'effet que les formalités prévues aux paragraphes 1^o et 2^o ont été accomplies.

Tout droit auquel des tiers pourraient prétendre à la propriété du fonds desdites rues ou ruelles est prescrit s'il n'est pas exercé par action devant le tribunal compétent dans l'année suivant la dernière publication dans la *Gazette officielle du Québec*.

La municipalité ne peut se prévaloir du présent article à l'égard des rues ou ruelles sur lesquelles elle a prélevé une taxe au cours des dix années précédentes.

Déclaration

Le Conseil municipal a, lors de sa séance ordinaire du 7 juin 1988, adopté les résolutions numéro 88-639 et 88-640 approuvant les descriptions techniques mentionnées ci-avant et a accompli toutes les formalités prévues par les paragraphes 1 et 2 de l'article 422 de la Loi sur les cités et villes.

Le plan et les descriptions techniques de ces rues ont été déposés à mon bureau ainsi qu'au bureau d'enregistrement de la division de Châteauguay, à Sainte-Martine.

Cet avis est le deuxième que la ville est tenue de publier.

Châteauguay, le 5 octobre 1988

Le greffier,

SERGE ALLEN, avocat

Ville de Sept-Îles

Rachat d'obligations

Aux détenteurs des obligations faisant partie de l'émission de 194 000 \$ du 1^{er} décembre 1969 des Règlements nos 275 et 283 de la cité de Sept-Îles, maintenant la ville de Sept-Îles, province

de Québec, Canada, telles obligations payables en monnaie légale du Canada, portant la date d'échéance du 1^{er} décembre 1989.

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Sept-Îles, suite à un tirage au sort, a l'intention de racheter et rachètera pour fins d'amortissement, le 1^{er} décembre 1988, conformément aux dispositions des obligations, les obligations suivantes de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100 % de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, savoir:

M 101	1 000 \$,	M 163	1 000 \$,
M 117	1 000 \$,	M 168	1 000 \$,
M 118	1 000 \$,	M 171	1 000 \$,
M 133	1 000 \$,	M 176	1 000 \$,
M 135	1 000 \$,	M 178	1 000 \$,
M 137	1 000 \$,	M 186	1 000 \$,
M 145	1 000 \$,	M 187	1 000 \$,
M 146	1 000 \$,	M 188	1 000 \$.

Les obligations ainsi appelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en monnaie légale du Canada à toute succursale de la Banque de Montréal dans la province de Québec et à son bureau principal à Toronto, Ontario, au choix du porteur, sur présentation et remise des obligations portant les numéros ci-dessus avec tous les coupons échéant après le 1^{er} décembre 1988 attachés.

Avis public est aussi, par les présentes, donné que l'intérêt sur le montant principal des obligations présentement appelées pour paiement cessera de s'accroître le et après le 1^{er} décembre 1988.

Sept-Îles, le 3 octobre 1988

Le greffier,

CLAUDE BUREAU, avocat

57975

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi sur le

Demandes

André Ivanow

Prenez avis que André Ivanow, domicilié au 3741, Saint-Dominique, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de André Ivanov.

Montréal, le 19 septembre 1988

Le requérant,

ANDRÉ IVANOV

57978-41-2

Biagio Caruso

Prenez avis que Biagio Caruso, domicilié au 8148, Pagé, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gino Biagio Caruso.

Saint-Constant, le 11 septembre 1988

Pour le requérant,

LOUISE TRAHAN, C.G.A.

57971-40-2

Chhuon Hao Seav

Prenez avis que Chhuon Hao Seav, domicilié 4560, Décarie, appartement 101, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de John Chuan-Hao Seav.

Montréal, le 20 septembre 1988

57979-41-2

Le requérant,
CHHUON HAO SEAV

Denis Marcotte

Prenez avis que Denis Marcotte, domicilié au 711, rue Moreau, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Chantal.

Québec, le 9 septembre 1988

57872-40-2

Les procureurs du requérant,
PROULX, MARQUIS & ROY

Ellen Mary Pestawayan

Prenez avis que Ellen Mary Pestawayan, domiciliée à Chisasibi, Baie James, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Helen Mary Fort Chimo.

Val-d'Or, le 12 septembre 1988

57873-40-2

Le procureur de la requérante,
DENYSE LEDUC, avocate

Francine Feux

Prenez avis que Francine Feux, domiciliée au 7174, Dumas, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Francine Fex.

Montréal, le 13 septembre 1988

57874-40-2

La requérante,
FRANCINE FEUX

Howard Zweigman

Prenez avis que Howard Zweigman, domicilié au 8102, côte Saint-Luc, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Howard Zweig.

Ce changement affectera aussi Elaine Miller Zweigman, épouse du requérant, Jeffrey Richard Zweigman, Darrin Stephen Zweigman et Lisa Beth Zweigman, enfants du requérant et tous domiciliés à la même adresse que le requérant.

Montréal, le 9 septembre 1988

57982-41-2

Les procureurs du requérant,
LIBERMAN, SEGALL, FINKELBERG &
ASSOCIÉS

Ira Argiro Karabelas

Prenez avis que Ira Argiro Karabelas, domiciliée au 3503, rue Colonial, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Hera Alexa Karabelas.

Montréal, le 14 septembre 1988

57928-40-2

Le procureur de la requérante,
WILLIAM SHABAS, avocat

James Cameron Mackenzie

Prenez avis que James Cameron Mackenzie, domicilié au 38, rue Champigny, Lennoxville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de James Cameron Mackenzie Pollock.

Lennoxville, le 2 septembre 1988

57875-40-2

Le procureur du requérant,
JACQUELINE KOURI

Jean Charles Gaboriau

Prenez avis que Jean Charles Gaboriau, domicilié au 8375, rue Saint-André, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Jean Charles Lapalme.

Montréal, le 7 septembre 1988

57876-40-2

Les procureurs du requérant,
THIBAUT, GENDRON & ASS.

Joseph Gilde Vaillancourt

Prenez avis que Joseph Gilde Vaillancourt, domicilié au 52, rue Church, New Carlisle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Gilles Vaillancourt.

Paspébiac, le 22 août 1988

57980-41-2

Le procureur du requérant,
GILLES MOULIN, notaire

Joseph Janet Francis

Prenez avis que Joseph Janet Francis, domiciliée au 1368, Serre, LaSalle, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Janet Smith.

Lachine, le 14 septembre 1988

57929-40-2

Les procureurs de la requérante,
BARRIÈRE, NEUER & ASS.

Joseph Nelson Lejeune

Prenez avis que Joseph Nelson Lejeune, domicilié au 3240, route 138 Ouest, Sept-Îles, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Nelson Wilson Lejeune.

Sept-Îles, le 15 septembre 1988

57930-40-2

Les procureurs du requérant,
CARON, CÔTÉ, DORÉ, PARADIS & BIBEAU

Joseph Raoul

Prenez avis que Joseph Raoul, domicilié au 3182, de la Concorde, appartement 5, Sainte-Foy, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Raoul St-Hilaire.

Québec, le 21 septembre 1988

Les procureurs du requérant,
JOLI-COEUR, LACASSE, SIMARD &
ASSOCIÉS

57981-41-2

Louiselle Parent

Prenez avis que Louiselle Parent, domiciliée au 15, rue Bergeron, Bromptonville, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Louisette Parent.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Bromptonville, le 15 septembre 1988

La requérante,
LOUISELLE PARENT

57877-40-2

Marie Élise Jeannette Suzie Tremblay

Prenez avis que Marie Élise Jeannette Suzie Tremblay, domiciliée au 2640, rang Sainte-Famille, Chicoutimi, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Sylvie Gaudreault.

Ce changement n'affectera aucune autre personne que la requérante elle-même.

Chicoutimi, le 20 septembre 1988

Les procureurs de la requérante,
HAMELIN & LAROCHE

57983-41-2

Marie Ghislaine Nathalie Vincent

Prenez avis que Marie Ghislaine Nathalie Vincent, domiciliée au 2519, côte Sainte-Catherine, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Malyka Marie Ghislaine Nathalie Vincent.

Montréal, le 12 septembre 1988

Le procureur de la requérante,
ISSIE MYSZKA

57985-41-2

Marie Lise Chamberlain

Prenez avis que Marie Lise Chamberlain, domiciliée au 560, 33^e Avenue, Lachine, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lyse Chamberlain.

Montréal, le 13 septembre 1988

Les procureurs de la requérante,
SWIFT & ASSOCIÉS

57878-40-2

Marie Lucienne Raymond

Prenez avis que Marie Lucienne Raymond, domiciliée au 230, rue Saint-Marc, La Baie, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucienne Alice Raymond.

Chicoutimi, le 16 septembre 1988

Les procureurs de la requérante,
CAIN, LAMARRE, LAROCHE, WELLS

57931-40-2

Marie Lucille Diane Christine Philibert

Prenez avis que Marie Lucille Diane Christine Philibert, domiciliée au 2930, rue Lesage, appartement 7, Mascouche, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Lucille Diane Christine Coday.

Terrebonne, le 23 septembre 1988

Le procureur de la requérante,
YVES PAQUETTE, avocat

57986-41-2

Marie Pauline Line Loiseau

Prenez avis que Marie Pauline Line Loiseau, domiciliée au 38, 1^{er} Avenue, Fossambault-sur-le-Lac, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Pauline Line Beaulieu.

Québec, le 21 septembre 1988

Les procureurs de la requérante,
VILLENEUVE & ROY

57984-41-2

Neville Ceolin

Prenez avis que Neville Ceolin, domicilié au 6653, rue Léon-Trépanier, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Neville Collins.

Montréal, le 19 septembre 1988

Les procureurs du requérant,
KING, HABERKORN

57987-41-2

Quan Dinh Hung

Prenez avis que Quan Dinh Hung, domicilié au 2650, place des Tourelles, Sainte-Rose, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Dominique Ding.

Montréal, le 13 septembre 1988

Le procureur du requérant,
CLAUDE BRODEUR

57879-40-2

Thérèse David

Prenez avis que Thérèse David, domiciliée au 59, rue des Ormes, Lebel-sur-Quévillon, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Terry David.

Lebel-sur-Quévillon, le 28 juillet 1988

La requérante,
THÉRÈSE DAVID

57880-40-2

Yanick Boisvert

Prenez avis que Yanick Boisvert, domicilié au 986, rue Notre-Dame, Joliette, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Yanick Arbour.

Joliette, le 15 septembre 1988

Les procureurs du requérant,
YANAKIS & VINCELETTE

57988-41-2

Compagnies (Partie IA) — Loi sur les

Délivrance d'un certificat de constitution

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de constitution à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2621-3496		
2621-3496 QUÉBEC INC.	1988 08 04	Montmagny
2621-9568		
2621-9568 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Arthabaska
2621-9576		
2621-9576 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Arthabaska
2621-9592		
2621-9592 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Abitibi
2621-9600		
2621-9600 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Abitibi
2621-9618		
2621-9618 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Abitibi
2621-9634		
2621-9634 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montmagny
2621-9642		
2621-9642 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montmagny
2621-9659		
2621-9659 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montmagny
2621-9667		
2621-9667 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montmagny
2621-9709		
2621-9709 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Saint-Hyacinthe
2621-9980		
2621-9980 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Montréal
2621-9998		
2621-9998 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Montréal
2624-0861		
2624-0861 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Arthabaska
2624-0879		
2624-0879 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Kamouraska
2624-0887		
2624-0887 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Rimouski
2624-0903		
2624-0903 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-0911		
2624-0911 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-0929		
2624-0929 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-0937		
2624-0937 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-0945		
2624-0945 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-0960		
2624-0960 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Arthabaska

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2624-0986		
2624-0986 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Trois-Rivières
2624-0994		
2624-0994 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Rimouski
2624-1331		
2624-1331 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Mingan
2624-1380		
2624-1380 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Terrebonne
2624-1398		
2624-1398 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Trois-Rivières
2624-1406		
2624-1406 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Québec
2624-1414		
2624-1414 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Québec
2624-1430		
2624-1430 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Arthabaska
2624-1448		
2624-1448 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Arthabaska
2624-1455		
2624-1455 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Arthabaska
2624-1497		
2624-1497 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Québec
2624-1877		
2624-1877 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Terrebonne
2624-2024		
2624-2024 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Roberval
2624-2032		
2624-2032 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Québec
2624-2065		
2624-2065 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Québec
2624-2081		
2624-2081 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Trois-Rivières
2624-2230		
2624-2230 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Québec
2624-2248		
2624-2248 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Québec
2624-2271		
2624-2271 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-2289		
2624-2289 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-2297		
2624-2297 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-2305		
2624-2305 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-2313		
2624-2313 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-2404		
2624-2404 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Joliette
2624-2412		
2624-2412 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Saint-Maurice
2624-2420		
2624-2420 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Saint-Maurice

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2624-2552		
2624-2552 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Frontenac
2624-2628		
2624-2628 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Québec
2624-2776		
2624-2776 QUÉBEC INC.	1988 09 16	Québec
2624-3048		
2624-3048 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Saint-Hyacinthe
2624-3071		
2624-3071 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Baie-Comeau
2624-3089		
2624-3089 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Joliette
2624-3097		
2624-3097 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Joliette
2624-3378		
2624-3378 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Saint-Maurice
2624-3386		
2624-3386 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Québec
2624-3394		
2624-3394 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Saint-Maurice
2624-3402		
2624-3402 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Québec
2624-3477		
2624-3477 QUÉBEC INC.	1988 09 16	Québec
2624-3519		
2624-3519 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Saint-François
2624-3535		
2624-3535 QUÉBEC INC.	1988 09 16	Iberville
2624-3543		
2624-3543 QUÉBEC INC.	1988 09 16	Iberville
2624-3931		
2624-3931 QUÉBEC INC.	1988 09 16	Beauce
2624-3949		
2624-3949 QUÉBEC INC.	1988 09 16	Beauce
2624-4335		
2624-4335 QUÉBEC INC.	1988 09 16	Saint-François
2624-4343		
2624-4343 QUÉBEC INC.	1988 09 16	Saint-François
2626-2451		
2626-2451 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Longueuil
2626-2469		
2626-2469 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Longueuil
2626-2477		
2626-2477 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Bedford
2626-2485		
2626-2485 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-2493		
2626-2493 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-3608		
2626-3608 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Longueuil
2626-3954		
2626-3954 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Labelle

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-3962		
2626-3962 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Montréal
2626-3970		
2626-3970 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Laval
2626-3988		
2626-3988 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Laval
2626-4036		
2626-4036 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Montréal
2626-4044		
2626-4044 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Montréal
2626-4119		
2626-4119 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Beauharnois
2626-4143		
2626-4143 QUÉBEC INC.	1988 09 08	Terrebonne
2626-4200		
2626-4200 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4218		
2626-4218 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4234		
2626-4234 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4242		
2626-4242 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4259		
2626-4259 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4275		
2626-4275 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Laval
2626-4325		
2626-4325 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Beauharnois
2626-4374		
2626-4374 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4382		
2626-4382 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4408		
2626-4408 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4416		
2626-4416 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4424		
2626-4424 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Iberville
2626-4465		
2626-4465 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4473		
2626-4473 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4481		
2626-4481 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4515		
2626-4515 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4523		
2626-4523 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4531		
2626-4531 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Terrebonne
2626-4549		
2626-4549 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-4556		
2626-4556 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Beauharnois
2626-4564		
2626-4564 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Richelieu
2626-4572		
2626-4572 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4580		
2626-4580 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4598		
2626-4598 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4606		
2626-4606 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4614		
2626-4614 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4622		
2626-4622 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4705		
2626-4705 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4721		
2626-4721 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Laval
2626-4739		
2626-4739 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Laval
2626-4747		
2626-4747 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Laval
2626-4754		
2626-4754 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Laval
2626-4762		
2626-4762 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4838		
2626-4838 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4846		
2626-4846 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4853		
2626-4853 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4861		
2626-4861 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4879		
2626-4879 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4887		
2626-4887 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4895		
2626-4895 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4903		
2626-4903 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Terrebonne
2626-4911		
2626-4911 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Saint-Hyacinthe
2626-4929		
2626-4929 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Saint-Hyacinthe
2626-4937		
2626-4937 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Saint-Hyacinthe
2626-4945		
2626-4945 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-4952		
2626-4952 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Beauce
2626-4986		
2626-4986 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4994		
2626-4994 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-5009		
2626-5009 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-5017		
2626-5017 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-5025		
2626-5025 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Terrebonne
2626-5074		
2626-5074 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5082		
2626-5082 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5116		
2626-5116 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5124		
2626-5124 QUÉBEC INC.	1988 09 09	Montréal
2626-5157		
2626-5157 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Longueuil
2626-5173		
2626-5173 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Terrebonne
2626-5181		
2626-5181 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5199		
2626-5199 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5207		
2626-5207 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Rouyn-Noranda
2626-5223		
2626-5223 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5249		
2626-5249 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Laval
2626-5272		
2626-5272 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5280		
2626-5280 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5298		
2626-5298 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5314		
2626-5314 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5322		
2626-5322 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5330		
2626-5330 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5348		
2626-5348 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5355		
2626-5355 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Iberville
2626-5371		
2626-5371 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-5397		
2626-5397 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5439		
2626-5439 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Joliette
2626-5454		
2626-5454 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5488		
2626-5488 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-5496		
2626-5496 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5504		
2626-5504 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5512		
2626-5512 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5520		
2626-5520 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-5538		
2626-5538 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-5546		
2626-5546 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-5553		
2626-5553 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-5561		
2626-5561 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-5579		
2626-5579 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-5587		
2626-5587 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-5595		
2626-5595 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Terrebonne
2626-5629		
2626-5629 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Longueuil
2626-5652		
2626-5652 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-5660		
2626-5660 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Laval
2626-5678		
2626-5678 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Laval
2626-5686		
2626-5686 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Longueuil
2626-5694		
2626-5694 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5728		
2626-5728 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5736		
2626-5736 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5793		
2626-5793 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-5835		
2626-5835 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-5884		
2626-5884 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-5918		
2626-5918 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Saint-Hyacinthe
2626-5942		
2626-5942 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-5959		
2626-5959 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Laval
2626-5991		
2626-5991 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Joliette
2626-6007		
2626-6007 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Terrebonne
2626-6023		
2626-6023 QUÉBEC INC.	1988 09 12	Laval
2626-6031		
2626-6031 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-6049		
2626-6049 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-6056		
2626-6056 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-6064		
2626-6064 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-6072		
2626-6072 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-6098		
2626-6098 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-6106		
2626-6106 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Montréal
2626-6114		
2626-6114 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Terrebonne
2626-6155		
2626-6155 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Trois-Rivières
2626-6239		
2626-6239 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6304		
2626-6304 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Laval
2626-6312		
2626-6312 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Laval
2626-6320		
2626-6320 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Saint-Hyacinthe
2626-6338		
2626-6338 QUÉBEC INC.	1988 09 13	Terrebonne
2626-6346		
2626-6346 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Saint-Hyacinthe
2626-6353		
2626-6353 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Saint-Hyacinthe
2626-6361		
2626-6361 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Laval
2626-6387		
2626-6387 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6403		
2626-6403 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6411		
2626-6411 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-6429		
2626-6429 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6452		
2626-6452 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Laval
2626-6460		
2626-6460 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6478		
2626-6478 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6502		
2626-6502 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Mingan
2626-6528		
2626-6528 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Bedford
2626-6544		
2626-6544 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6577		
2626-6577 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Terrebonne
2626-6601		
2626-6601 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6627		
2626-6627 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6635		
2626-6635 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6726		
2626-6726 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6734		
2626-6734 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6742		
2626-6742 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6759		
2626-6759 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Joliette
2626-6783		
2626-6783 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6809		
2626-6809 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Terrebonne
2626-6817		
2626-6817 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6825		
2626-6825 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6908		
2626-6908 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Saint-Maurice
2626-6924		
2626-6924 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Laval
2626-6940		
2626-6940 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6957		
2626-6957 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6965		
2626-6965 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-7252		
2626-7252 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-7294		
2626-7294 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Longueuil

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-7302		
2626-7302 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-7310		
2626-7310 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-7344		
2626-7344 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-7369		
2626-7369 QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
2626-7385		
2626-7385 QUÉBEC INC.	1988 09 15	Roberval
2626-5900		
3D COMMUNICATION INC.	1988 09 13	Montréal
2626-7245		
ACRY-JOLY INC.	1988 09 14	Richelieu
2626-5983		
AGENCE DE RECOUVREMENT LOYER QUÉBEC INC.	1988 09 14	Montréal
QUÉBEC RENT COLLECTION AGENCY INC.		
2626-5108		
AGENCEMENT CITADIN RIVE-SUD INC.	1988 09 12	Longueuil
2624-1695		
AGRÉMAR DESIGN INC.	1988 09 12	Québec
2626-4093		
ALIMENTATION NEVEU INC.	1988 09 08	Longueuil
2624-1885		
LES ALIMENTS LE SUBTIL INC.	1988 09 12	Québec
2624-2537		
AMEUBLEMENTS LAVIGUEUR INC.	1988 09 13	Québec
2626-5256		
ANDRÉ JOLICOEUR DÉCOR INC.	1988 09 09	Montréal
2626-4812		
ARMOIRE DE CUISINE C. MONETTE INC.	1988 09 13	Terrebonne
2624-3352		
LES ARMOIRES DANIEL LÉCUEYER INC.	1988 09 14	Hull
2621-9584		
ARMOIRES MAURICIENNES INC.	1988 09 12	Saint-Maurice
2626-5710		
ARTS-O-GRAPH NOTRE-DAME INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5751		
ASPIRATEURS VERSAILLES INC.	1988 09 12	Montréal
2626-6445		
LES ASSOCIÉS DE LA CLINIQUE LAKESHORE INC.	1988 09 14	Montréal
LAKESHORE CLINIC ASSOCIATES INC.		
2624-1687		
ASSURANCES GILLES PELLETIER INC.	1988 09 12	Québec
2626-4713		
ATELIER D'USINAGE C.C. INC.	1988 09 12	Joliette
2624-2784		
ATELIER INFOGRAPH INC.	1988 09 16	Québec
2626-5934		
AUTO DIAGNOSTIC B.D. INC.	1988 09 13	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-4689 AUTO-RADIO-CONTACT INC.	1988 09 12	Terrebonne
2624-0853 AVIATION DU-GALL INC.	1988 09 12	Québec
2626-4267 BARBECUE M.T.L. INC. M.T.L. BARBECUE INC.	1988 09 09	Montréal
2626-5769 BEN & DEE-DEE INC.	1988 09 12	Montréal
2624-2768 BIZOU INTERNATIONAL INC.	1988 09 16	Beauce
2624-2396 CAFÉ LA DANOISE INC.	1988 09 15	Bonaventure
2624-1935 CAMIONNAGE PIERRE POTVIN INC.	1988 09 13	Labelle
2626-6890 LES CARREFOURS FINANCIERS DU QUÉBEC INC.	1988 09 14	Longueuil
2626-5967 CARROSSERIE ROYALE DE PIERRE ET LUCIEN INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4226 CENTRE DE PRÉVENTION ET DE TRAITEMENT AYURVÉDIQUES INC.	1988 09 09	Montréal
2626-5140 CENTRE DE SERVICE DÉFI INC.	1988 09 12	Montréal
2624-3527 CENTRE DU PLACAGE ST-AUGUSTIN INC.	1988 09 16	Québec
2626-5413 CÉRAMIQUE MARBEC INC.	1988 09 12	Terrebonne
2621-5020 CINÉ-SITA INC.	1988 08 08	Montréal
2626-4101 CIRAGE DE CHAUSSURES EXPRESS G J INC. SHOE SHINE EXPRESS G J INC.	1988 09 08	Montréal
2624-2370 CLINIQUE D'APPAREILLAGE ORTHOPÉDIQUE AR-CO INC.	1988 09 14	Québec
2626-4432 COMMERCE TIN LTÉE TIN'S TRADING LTD.	1988 09 09	Montréal
2621-9691 COMMUNICATIONS DE LA CAPITALE LTÉE	1988 09 14	Québec
2624-2511 COMPLEXE TECHNO-SANTÉ INC.	1988 09 12	Saint-François
2624-2487 CONSTRUCTION HAUTE GAMME INC.	1988 09 16	Beauce
2626-3855 CONSTRUCTION PILON & LAUZON INC.	1988 09 08	Beauharnois
2621-9675 CONSTRUCTION P.R. GRANT INC.	1988 09 13	Québec
2626-6221 CONSTRUCTIONS DE PRÉVOST INC.	1988 09 14	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-4457 CONSTRUCTIONS LAURENT PINARD INC.	1988 09 09	Saint-Hyacinthe
2624-3493 LES CONSTRUCTIONS MARC TURCOTTE INC.	1988 09 16	Québec
2624-3030 CONSTRUCTIONS RAYNORD INC.	1988 09 14	Québec
2626-5462 LES CONSULTANTS GROUPEL INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5785 CONTREFORT CONSTRUCTION INC.	1988 09 13	Bedford
2626-6932 LES CONTRÔLES ÉLECTRONIQUES INTER TOUCH INC. ELECTRONIC CONTROLS INTER TOUCH INC.	1988 09 14	Montréal
2621-9683 CORPORATION MINÈRE COSSETTE INC.	1988 09 13	Québec
2624-2495 COURTAGE MOBILIER DRUMMOND INC.	1988 09 16	Drummond
2626-5744 CRÉATIONS D'ARMOIRES ET GRAVURE M.M. INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5892 CRÉATIONS FREDO INC.	1988 09 13	Saint-Maurice
2624-3063 CULTURES F. JULIEN INC.	1988 09 15	Québec
2626-4317 C.E.G. INSTRUMENTATION INC.	1988 09 09	Longueuil
2626-4648 DANA LOGIC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5645 DANSI CONSTRUCTION INC.	1988 09 12	Drummond
2626-6668 DÉBOSELAGE OUELLET INC.	1988 09 14	Abitibi
2626-6510 DÉMÉNAGEMENTS DIPLOMAT INC. DIPLOMAT MOVING INC.	1988 09 14	Montréal
2626-4051 DEMERS & BERNIER INC.	1988 09 09	Montréal
2621-9873 DÉNEIGEMENT S. L. INC.	1988 09 09	Richelieu
2624-1471 DÉPANNEUR L. LACASSE INC.	1988 09 14	Québec
2626-6163 DÉPANNEUR MARIE-ÈVE INC.	1988 09 13	Trois-Rivières
2624-2701 LES DÉVELOPPEMENTS P.S. INC.	1988 09 15	Roberval
2626-5405 DISTRIBUTEUR JEAN-PIERRE MARTIN INC.	1988 09 12	Montréal
2624-2529 DISTRIBUTION DANIEL GUILBEAULT INC.	1988 09 12	Beauharnois
2626-5033 DISTRIBUTION ÉRIC MARCHIORI INC.	1988 09 12	Laval

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-4309 LES DISTRIBUTIONS GEORGES LANGLOIS INC.	1988 09 09	Bedford
2626-5827 LES DISTRIBUTIONS INNOVABEC INC.	1988 09 13	Laval
2626-5090 DISTRIBUTIONS MARCEL PICHÉ INC.	1988 09 12	Longueuil
2626-6536 DISTRIBUTIONS PIJAMAK INC.	1988 09 14	Saint-Maurice
2626-3947 DORSI ORNEMENTAL INC.	1988 09 08	Montréal
2626-4135 EAU PURA INC.	1988 09 08	Bedford
2626-5231 LES ÉDITIONS E = MC2 INC.	1988 09 12	Montréal
2626-6247 LES ÉDITIONS INTERNATIONALES L'IMAGE DE L'ART INC. ART IMAGE INTERNATIONAL PUBLICATIONS INC.	1988 09 13	Montréal
2626-6973 ENCAISSEMENT DE CHÈQUE MONTRÉAL LTÉE	1988 09 14	Longueuil
2621-9899 LES ENTREPRISES CHELCO INC.	1988 09 13	Laval
2624-2479 ENTREPRISES COUREM (1988) LTÉE	1988 09 16	Québec
2626-4127 LES ENTREPRISES C.G.K. DESCHAMPS INC.	1988 09 08	Terrebonne
2626-5165 LES ENTREPRISES DANIEL CLOUTIER INC.	1988 09 12	Laval
2626-5306 LES ENTREPRISES DENIS BEAUSÉJOUR INC.	1988 09 12	Joliette
2626-4283 LES ENTREPRISES FERNANDE POULIOT INC.	1988 09 09	Rouyn-Noranda
2626-6569 LES ENTREPRISES JAVAIN INC.	1988 09 14	Hull
2624-1919 LES ENTREPRISES JEAN-PIERRE LESSARD INC.	1988 09 09	Beauce
2624-1893 LES ENTREPRISES J.C.R. ST-GERMAIN INC.	1988 09 12	Labelle
2626-4663 LES ENTREPRISES J.M.L. LÉVESQUE INC.	1988 09 12	Terrebonne
2626-6288 LES ENTREPRISES LOUISE ET PIERRE INC.	1988 09 13	Laval
2624-3451 ENTREPRISES OPS INTERNATIONAL INC.	1988 09 15	Québec
2626-5868 LES ENTREPRISES PAULE MARIER INC.	1988 09 13	Montréal
2624-2321 LES ENTREPRISES RAYCAPI LTÉE	1988 09 13	Québec
2626-4507 LES ENTREPRISES SUCCÈS FOU INC.	1988 09 09	Montréal

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2621-5129 EXCATOUT INC.	1988 08 11	Terrebonne
2626-4390 LES EXCAVATIONS RENÉ CADIEUX INC.	1988 09 09	Longueuil
2626-6296 EXCAVATION. TRANSPORT. J.G. ROY LTÉE	1988 09 13	Témiscamingue
2626-6197 FERME GERLYN INC.	1988 09 13	Joliette
2626-4085 FILMO-PRISME INC.	1988 09 09	Montréal
2624-2461 FLEURENT ET LEMIRE INC.	1988 09 15	Trois-Rivières
2626-7278 FORESTERIE G.S. TESSIER INC.	1988 09 14	Abitibi
2624-2362 LA FORESTERIE MARCEAU & FRÈRES LTÉE	1988 09 13	Saint-François
2624-2008 LES FORMULES A.D. INC.	1988 09 13	Alma
2626-4333 LA FROMAGERIE LUDIA INC.	1988 09 09	Beauharnois
2621-9949 LES FROMAGES A.G. INC.	1988 09 14	Beauce
2624-2099 LES FRUITS DE MER PABOK INC.	1988 09 16	Gaspé
2626-4655 GALERIE DROUET INC.	1988 09 12	Montréal
2621-9915 GARAGE A. POIRIER & FILS INC.	1988 09 13	Bonaventure
2626-5603 GARAGE H.P.H. INC.	1988 09 12	Roberval
2624-4327 GAZ MAX INC.	1988 09 15	Saint-Maurice
2624-2016 GESTION 117 INC.	1988 09 14	Québec
2626-6882 GESTION A.J.B. INC.	1988 09 14	Saint-Hyacinthe
2626-5058 GESTION CÂBLE D.L. INC.	1988 09 12	Longueuil
2621-9626 GESTION CGMCM INC.	1988 09 12	Québec
2626-5470 GESTION CLAUDE FRENETTE INC.	1988 09 12	Saint-Hyacinthe
2624-1869 GESTION COFARD INC.	1988 09 09	Drummond
2624-2263 GESTION DANJ-IM INC.	1988 09 12	Québec
2626-6205 GESTION ÉRIC MAGNAN INC.	1988 09 13	Richelieu
2624-2057 GESTION FRANÇOIS JUNEAU INC.	1988 09 15	Saint-François
2624-3469 GESTION GEMI INC.	1988 09 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2624-3121 GESTION GROUPE RICHARD TREMBLAY INC.	1988 09 16	Roberval
2624-3139 GESTION IMMOBILIÈRE JACQUES BÉLANGER INC.	1988 09 16	Québec
2624-3105 GESTION IMMOBILIÈRE PAUL H. BILODEAU INC.	1988 09 16	Québec
2624-3055 GESTION JACQUES DÉRY INC.	1988 09 15	Québec
2626-5215 GESTION KESSCO INC. KESSCO HOLDING INC.	1988 09 09	Montréal
2626-6262 GESTION LOUVINOIT LTÉE	1988 09 13	Richelieu
2624-2750 GESTION MIRAN INC.	1988 09 16	Québec
2626-7229 GESTION M. VALLIÈRES INC.	1988 09 14	Beauharnois
2626-5819 GESTION NOVAC INC.	1988 09 13	Kamouraska
2624-2222 GESTION PIERRE DESHAIES INC.	1988 09 09	Trois-Rivières
2626-6585 GESTION TRANSAX INC.	1988 09 14	Montréal
2624-2578 LES GESTIONS DE L'ISLET BLOUIN INC.	1988 09 12	Québec
2626-4820 LES GESTIONS DENIS ULISSE INC.	1988 09 13	Terrebonne
2626-6254 GESTIONS IMMOBILIÈRES C.Y.S. INC.	1988 09 13	Terrebonne
2626-6270 LES GESTIONS LUCIEN LARAMÉE INC.	1988 09 13	Montréal
2624-2339 LES GESTIONS SERVIE INC.	1988 09 13	Québec
2626-7328 GESTMO 5 INC.	1988 09 14	Montréal
2626-5611 GRAND PRIX LÂVE-AUTO INC.	1988 09 12	Laval
2626-6015 LE GROUPE COROBEK INC.	1988 09 12	Saint-Hyacinthe
2626-6486 GROUPE D'ORGANISATION COMMERCIALE GOC INC.	1988 09 14	Iberville
2626-4978 LE GROUPE IMMOBILIER NIMAP INC.	1988 09 09	Montréal
2621-9907 GUYLAF DISTRIBUTION INC.	1988 09 13	Richelieu
2626-7351 HABITATION CLASSIQUE (ST-CONSTANT) INC.	1988 09 14	Longueuil
2624-2438 HABITATIONS FRANKLIN INC.	1988 09 15	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-4077 HABITATIONS SALABERRY INC.	1988 09 09	Longueuil
2624-2735 HOP IMAGE COMMUNICATION INC.	1988 09 15	Richelieu
2624-1851 IBRIS INC.	1988 09 09	Montréal
2624-1356 IMMEUBLES JACAL INC.	1988 09 12	Québec
2624-2388 IMPRESSIONS LITHO S.D. INC.	1988 09 14	Québec
2626-4671 INDUSTRIES TECHNO-PRO DE L'ESTRIE (1988) INC.	1988 09 12	Saint-François
2626-5926 INVESTIGATIONS CRIMINELLES PROVINCIALES (I.C.P.) INC.	1988 09 13	Montréal
2626-5389 LES INVESTISSEMENTS DUBÉ ET ROY INC.	1988 09 12	Longueuil
2626-5066 I. & M. RÉPARATION DU BÉTON INC.	1988 10 01	Montréal
2626-4788 JABA ENTREPRENEURS ET ASSOCIÉS INC.	1988 09 13	Montréal
2626-6148 JULES PÉLOQUIN & FILS INC.	1988 09 13	Saint-Hyacinthe
2621-9972 J.H. LAMONTAGNE SPORTS (ST-ROMUALD) INC.	1988 09 15	Québec
2626-6619 LABI INC.	1988 09 14	Bedford
2626-6494 LABORATOIRE DENTAIRE ACRYTECH INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6767 LEFAR INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6437 LE/MAX SOLAIRE 2000 INC.	1988 09 14	Montréal
2624-0846 LOCATION ALIMENTATION QUÉBEC INC.	1988 09 12	Beauce
2626-7237 LOCATION JEAN PROVOST INC.	1988 09 14	Beauharnois
2626-4630 LES MAISONS FRERCO INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4341 MANOIR DORVAL INC.	1988 09 09	Montréal
2626-5447 LE MANOIR PARENT INC.	1988 09 12	Beauharnois
2624-4319 LE MANTEAU D'ARLEQUIN INC.	1988 09 16	Québec
2626-4804 MARCHÉ ALIMENTATION CHENLA INC.	1988 09 13	Montréal
2626-2501 MARINA LACOLLE INC.	1988 09 09	Iberville
2626-3863 MARTHE W. LACHANCE INC.	1988 09 09	Québec

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-4168 LES MENUS PLAISIRS INC.	1988 09 09	Laval
2626-6593 MÉTAL A.C. GRANBY INC.	1988 09 14	Bedford
2626-6122 MÉTAMOSPHÈRE INC.	1988 09 13	Montréal
2626-6916 MICHEL PELLETIER TRANSPORT INC.	1988 09 14	Terrebonne
2624-1844 LES MINES DIATISSAN LTÉE	1988 09 09	Québec
2624-3360 MIRAGE COMMUNICATIONS INC.	1988 09 14	Québec
2624-3345 MOBERGO INC.	1988 09 14	Saint-Maurice
2626-6130 MODE BA-JA INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4192 MOTEL ROYAL AMOS (1988) INC.	1988 09 09	Abitibi
2621-6036 MSP INFORMATIQUE INC.	1988 08 17	Chicoutimi
2624-1463 M.P. COMBUSTION INC.	1988 09 14	Terrebonne
2624-2560 NETTOYEUR JEAN (LA TUQUE) INC.	1988 09 12	Saint-Maurice
2626-4150 NETTOYEUR LIMOILOU INC.	1988 09 09	Québec
2624-1653 NONA CONSTRUCTION INC.	1988 09 12	Longueuil
2626-5702 NORD-SUD ECO INC.	1988 09 13	Laval
2626-5132 PHILMAX CONSTRUCTIONS LTÉE	1988 09 09	Laval
2626-4697 PIÈCES DE CAMIONS & DE REMORQUES R.G.C. INC.	1988 09 12	Joliette
2621-9881 PIERRETTE ALARIE (1988) INC.	1988 09 12	Trois-Rivières
2626-6395 PLACE SANBORN INC.	1988 09 14	Saint-François
2624-1943 LES PLACEMENTS BOISBEC INC.	1988 09 12	Bonaventure
2621-9964 LES PLACEMENTS FERNAND ASSELIN INC.	1988 09 14	Roberval
2621-9923 LES PLACEMENTS I.M.C. INC.	1988 09 13	Québec
2626-4770 LES PLACEMENTS PIERRE DUBÉ INC.	1988 09 13	Montréal
2626-4960 LES PLACEMENTS RICHARD TREMBLAY INC.	1988 09 14	Chicoutimi
2626-3871 LES PLACEMENTS R. LEBLANC INC.	1988 09 09	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2626-5801 PLACEMENTS SYNVESCO INC.	1988 09 13	Terrebonne
2626-2519 PLOMBERIE ET CHAUFFAGE ANFAN (1988) LTÉE	1988 09 09	Montréal
2624-0952 PLOMBERIE LAURENTIENNE INC.	1988 09 12	Joliette
2624-2693 LE POISSONNIER DES HALLES INC.	1988 09 15	Québec
2626-6551 LES PORTES SD INC.	1988 09 14	Longueuil
2626-4358 PRÉSIDEC INC.	1988 09 09	Terrebonne
2626-4176 LES PRODUCTIONS REDLINE INC.	1988 09 09	Montréal
2626-5876 LES PRODUCTIONS VEAUX DE VILLE INC.	1988 09 13	Montréal
2626-5975 LES PRODUITS JOCE INC.	1988 09 14	Laval
2624-3485 PRODUITS NECT'ART INC.	1988 09 15	Arthabaska
2626-6080 PROFLOR QUÉBEC INC.	1988 09 12	Montréal
2626-4796 PUBLI-LITHO INC.	1988 09 13	Montréal
2624-2354 RAOUL SIMARD SPORT INC.	1988 09 13	Roberval
2626-6379 RÉALISATIONS CLASSIQUE INC.	1988 09 14	Longueuil
2621-9550 REMBOURRAGE VERREAULT INC.	1988 09 09	Québec
2626-5637 REMESTECH INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5041 REMORQUAGE G.C.F. INC.	1988 09 09	Joliette
2626-7260 RÉNOVATION CLAUDE DÉRY INC.	1988 09 14	Montréal
2626-6171 LES RÉNOVATIONS VANIER & MAISONNEUVE INC.	1988 09 13	Montréal
2626-5777 RÉPARATIONS-RÉNOVATIONS C. S. INC.	1988 09 12	Longueuil
2626-6213 RÉPLIQUE-ART INC.	1988 09 14	Iberville
2626-3889 RONALD SMITH AUTOS INC.	1988 09 09	Montréal
2624-0838 RÔTISSERIES BIEN-CUIT INC.	1988 09 12	Beauce
2624-2727 SCIERIE B. LACROIX INC.	1988 09 15	Saint-François
2626-4366 SEBESTIK IMPORTATIONS INTERNATIONALES INC.	1988 09 09	Terrebonne

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2624-0895 SÉCURITÉ PROTECTION D.U.B. INC.	1988 09 12	Québec
2626-6643 LES SERRURIERS FABREVILLE INC.	1988 09 14	Laval
2626-5850 SERVICE DE REMORQUAGE B. J. INC.	1988 09 12	Montréal
2626-5843 LES SERVICES MARITIMES GESMA INC.	1988 09 12	Québec
2626-5363 SIANA CONSTRUCTION INC.	1988 09 12	Laval
2626-6775 LA SOCIÉTÉ DE GESTION GEORGES & OHANES INC.	1988 09 14	Laval
2626-4499 LA SOCIÉTÉ DE TRANSFORMATION ALIMENTAIRE 88 LTÉE	1988 09 09	Trois-Rivières
2624-1364 SOCIÉTÉ D'ENTREPOSAGE NATIONWIDE DE MONTRÉAL, INC. NATIONWIDE WAREHOUSE AND STORAGE OF MONTRÉAL, INC.	1988 09 12	Montréal
2624-3113 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE R.J.P.R. INC.	1988 09 16	Québec
2626-4184 LES SOULIERS INCREDIBAL INC.	1988 09 09	Montréal
2626-2444 SPÉCIALITÉS FILTRE INTERNATIONAL INC.	1988 09 08	Montréal
2626-5264 STUDIO LIETTE INC.	1988 09 09	Longueuil
2624-1950 S.O.S. VOYAGE INC.	1988 09 13	Longueuil
2626-6791 LE TAPIS DE CHEZ-NOUS (ST-HERMAS) INC.	1988 09 14	Terrebonne
2626-5421 TAXI FARHAD INC.	1988 09 12	Montréal
2621-9956 TENUE DE LIVRES J.P.S. INC.	1988 10 01	Montréal
2624-3147 TRAITEMENTS LUBRI-SERRURE INC.	1988 10 03	Québec
2626-4291 TRANSPORT HOWARD ÉMOND INC.	1988 09 09	Roberval
2624-2040 TRANSPORT L ET R MARTEL INC.	1988 09 15	Québec
2626-6650 TRANSPORTS GASTON MORNEAU INC.	1988 09 14	Saint-François
2626-3996 LES TRANSPORTS S. & S. POTVIN INC.	1988 09 08	Longueuil
2626-6189 TYM COMMUNICATION INC.	1988 09 13	Montréal
2624-1661 VARIÉTÉS LYZANNE PONT-ROUGE INC.	1988 09 12	Québec
2624-2453 VILLA QUATRE SAISONS INC.	1988 09 15	Joliette

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	District judiciaire
2624-2636 VITRO-SPEC INC.	1988 09 14	Québec
2626-4069 VOYAGES EXCEPTION-L INC.	1988 09 08	Montréal
2626-4440 VOYAGES SIGNATURE INC.	1988 09 09	Longueuil
2626-7286 XERTEC INC.	1988 09 14	Laval

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

557

Délivrance d'un certificat de continuation

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de continuation à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1154-6793 BILODEAU & DORÉ LIMITÉE	1954 01 27	1988 09 15	
1140-9786 CENTRE DE DÉCORATION ST-FRANÇOIS INC.	1969 09 29	1988 09 09	GESTION MARCEL OLIVIER INC.
1240-4307 CENTURY 21 IMMEUBLES SARRA-BOURNET LTÉE	1965 11 12	1988 08 12	
1479-3244 DOMICILE J.L. INC.	1977 07 08	1988 09 09	DOMICILE JANIC INC.
1646-4026 LES ÉDITIONS L'IMAGE DE L'ART INC.	1980 08 15	1988 09 14	
1466-8719 LES ENTREPRISES MÉNARDO INC.	1976 05 06	1988 09 16	
1212-4020 ERNEST POULIOT INC.	1971 05 10	1988 09 14	
1323-1113 E. H. SCARABELLI (QUÉBEC) LTD.	1972 05 05	1988 09 12	
1163-8038 GILBERT ET FRÈRES LTÉE	1947 04 08	1988 09 08	
1137-1044 IMPRIMERIE BERTHIER LIMITÉE	1969 07 28	1988 09 13	
1635-7113 MARCHÉ GÉNÉRAL PIAZZA INC.	1979 04 24	1988 09 14	LES PLACEMENTS MAPA INC. MAPA HOLDINGS INC.
1173-5594 MEUBLES MODERNES RIOUX INC.	1964 06 11	1988 09 15	LES MAISONS MOBILES GÉRALD RIOUX INC.
1478-8889 MEUBLIÈRE PLANTE ET CLAIRMONT INC.	1977 06 22	1988 09 15	GESTION VALSA INC.
1348-6063 PIZZERIA ORFORD INC.	1972 08 17	1988 09 12	
1267-7977 LES PRODUCTIONS JACLET INC.	1969 07 23	1988 09 09	

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de continuation	Nouvelle dénomination sociale s'il y a lieu
1259-6557 ROSS H. BARBER & ASSOCIÉS LTÉE	1956 09 18	1988 09 13	
1288-8806 LA SOCIÉTÉ CANADIENNE IMMOBILIÈRE LIMITÉE	1928 05 28	1988 12 31	
1284-6408 SOGEPAN LIMITÉE	1965 07 19	1988 09 13	
1262-3161 ST-GELAIS & FILS LTÉE	1970 09 16	1988 09 13	PEINTURE ET DÉCORATION M.S. (1988) INC.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

557

Délivrance d'un certificat de fusion

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de fusion à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Dénomination sociale des compagnies fusionnées	Date de fusion	District judiciaire
2621-9311 CÂBLE TÉLÉ PLUS RÉGIONAL INC.	CÂBLE TÉLÉ PLUS RÉGIONAL INC. CÂBLE TÉLÉ PLUS BERTHIÉVILLE INC. TÉLÉCÂBLE DE LA CÔTE DE BEAUPRÉ INC.	1988 09 01	Longueuil
2624-1968 MULTIGRADE INC.	MULTIGRADE INC. GESTION LADES LTÉE GESTION DESLA LTÉE ADMINISTRATION D.L. LTÉE LES PLACAGES GATINEAU LTÉE LES SCIERIES LA TUQUE (1982) LTÉE	1988 09 12	Saint-Maurice
2624-2073 SERVICE D'ENTRETIEN J.D.H. INC.	SERVICE D'ENTRETIEN J.D.H. INC. ENTRETIEN COMMERCIAL HÉBERT INC.	1988 09 13	Iberville
2624-0978 SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE LAURENTIDES INC.	SOCIÉTÉ INDUSTRIELLE LAURENTIDES INC. 2625-7063 QUÉBEC INC.	1988 09 01	Joliette

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

557

Délivrance d'un certificat de modification

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a délivré un certificat de modification à chacune des compagnies suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2310-0753 2310-0753 QUÉBEC INC.	1984 09 13	1988 09 13	de la dénomination sociale: AGENCE KAGE INC.
2328-2239 2328-2239 QUÉBEC INC.	1985 10 09	1988 09 12	de la dénomination sociale: LES CARRIÈRES GILBERT INC.
2328-4813 2328-4813 QUÉBEC INC.	1985 10 09	1988 09 12	de la dénomination sociale: MAX AD INC.
2328-6040 2328-6040 QUÉBEC INC.	1985 10 09	1988 09 12	de la dénomination sociale: NAGILCO INC.
2334-1282 2334-1282 QUÉBEC INC.	1986 01 23	1988 09 14	des dispositions
2412-7680 2412-7680 QUÉBEC INC.	1986 02 26	1988 09 12	des dispositions
2412-9702 2412-9702 QUÉBEC INC.	1986 02 27	1988 09 14	de la dénomination sociale: ENTREPRISES FORESTIÈRES YVAN GAUDREAU & FILS INC.
2425-3411 2425-3411 QUÉBEC INC.	1986 12 15	1988 08 29	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ COMMERCIALE CANADIENNE DE COMMERCIALISATION KONSUL INC.
2433-9376 2433-9376 QUÉBEC INC.	1985 11 27	1988 09 15	1) du capital-actions 2) des dispositions
2524-4435 2524-4435 QUÉBEC INC.	1987 04 13	1988 08 10	du district: Joliette
2531-1507 2531-1507 QUÉBEC INC.	1987 09 30	1988 09 13	du district: Richelieu
2531-8692 2531-8692 QUÉBEC INC.	1987 10 20	1988 09 13	du district: Montréal
2536-3003 2536-3003 QUÉBEC INC.	1987 06 12	1988 09 13	de la dénomination sociale: KARICO INC.
2544-2534 2544-2534 QUÉBEC INC.	1987 12 22	1988 09 12	de la dénomination sociale: LES ENTREPRISES GIDO INC.
2545-5676 2545-5676 QUÉBEC INC.	1988 02 18	1988 09 09	du district: Montréal
2546-8281 2546-8281 QUÉBEC INC.	1988 01 18	1988 09 08	de la dénomination sociale: LES ALARMES ANCAR (1988) INC.
2547-7480 2547-7480 QUÉBEC INC.	1988 03 31	1988 09 13	du capital-actions

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2548-3975 2548-3975 QUÉBEC INC.	1988 02 10	1988 09 13	du district: Montréal
2550-4945 2550-4945 QUÉBEC INC.	1988 03 15	1988 09 09	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES RASCO INC.
2551-9711 2551-9711 QUÉBEC INC.	1988 05 05	1988 09 09	du district: Terrebonne
2552-6955 2552-6955 QUÉBEC INC.	1988 04 08	1988 09 12	de la dénomination sociale: MONIVEST IMMOBILIER INC.
2553-3464 2553-3464 QUÉBEC INC.	1988 05 30	1988 09 14	de la dénomination sociale: PROMOTIONS VICKY INC.
2618-5538 2618-5538 QUÉBEC INC.	1988 05 12	1988 09 09	du capital-actions
2619-3615 2619-3615 QUÉBEC INC.	1988 05 31	1988 09 12	1) de la dénomination sociale: COMBIPLEX DESIGN INC. 2) du district: Terrebonne 3) du capital-actions 4) des dispositions
2619-6691 2619-6691 QUÉBEC INC.	1988 06 07	1988 09 15	de la dénomination sociale: PISCINES ÉDEN INC.
2619-7046 2619-7046 QUÉBEC INC.	1988 06 07	1988 09 12	de la dénomination sociale: PLACEMENTS ET GESTION SYLVESTRE, GAREAU ET LESIEUR INC.
2621-3702 2621-3702 QUÉBEC INC.	1988 08 17	1988 09 13	de la dénomination sociale: LES AUTOMOBILES DENMAR INC.
2621-4114 2621-4114 QUÉBEC INC.	1988 08 12	1988 09 12	du capital-actions
2621-4270 2621-4270 QUÉBEC INC.	1988 08 18	1988 09 08	de la dénomination sociale: ALIMENTATION COMPTON INC.
2622-1572 2622-1572 QUÉBEC INC.	1988 06 20	1988 09 15	du district: Québec
2622-6688 2622-6688 QUÉBEC INC.	1988 06 30	1988 09 13	de la dénomination sociale: LES INVESTISSEMENTS N. B. D. T. INC. N. B. D. T. INVESTMENTS INC.
2623-6091 2623-6091 QUÉBEC INC.	1988 07 25	1988 09 09	de la dénomination sociale: INVESTISSEMENTS AVA INC.
2623-8337 2623-8337 QUÉBEC INC.	1988 08 03	1988 09 13	1) de la dénomination sociale: CONSTRUCTIONS CM L'ÉPIPHANIE INC. 2) du district: Joliette
2623-8394 2623-8394 QUÉBEC INC.	1988 08 03	1988 09 14	du district: Saint-Hyacinthe

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2623-8808 2623-8808 QUÉBEC INC.	1988 08 03	1988 09 13	du district: Laval
2623-8873 2623-8873 QUÉBEC INC.	1988 08 03	1988 09 09	1) de la dénomination sociale: LES PLACEMENTS SORENSEN INC. 2) du district: Chicoutimi
2625-5760 2625-5760 QUÉBEC INC.	1988 08 18	1988 09 13	du district: Pontiac
2625-8038 2625-8038 QUÉBEC INC.	1988 08 25	1988 08 31	du district: Alma
2625-8871 2625-8871 QUÉBEC INC.	1988 08 25	1988 09 14	de la dénomination sociale: SOCIÉTÉ DE COURTAGE EQUIMAX INC.
1631-2241 ATELIER DE SOUDURE ST-MARC INC.	1978 11 09	1988 08 26	de la dénomination sociale: INDUSTRIES HYDRAUMARC INC.
1853-2119 LE BARILLET JONQUIÈRE INC.	1981 12 10	1988 09 15	du capital-actions
2523-9955 BROCHETTERIE LA PORTE DES LAURENTIDES INC.	1987 04 01	1988 09 14	du district: Terrebonne
1119-4065 CAFÉ CHÂTEAU MADRID LTÉE	1961 02 22	1988 08 05	du district: Longueuil
2524-4872 CENTRE DE DISTRIBUTION DURAND & CÔTÉ INC.	1987 04 14	1988 09 13	de la dénomination sociale: 2524-4872 QUÉBEC INC.
1843-2260 CHEF GASTON (1981) INC.	1981 02 12	1988 09 12	de la dénomination sociale: MARGARINE G. BLANCHET INC.
1505-2616 CLAUDE A. BOILEAU INC.	1976 10 07	1988 09 12	de la dénomination sociale: 1505-2616 QUÉBEC INC.
2626-1529 CLUB MAGENTA COMMUNICATION GRAPHIQUE INC.	1988 08 31	1988 09 09	de la dénomination sociale: SUPRADESIGN GRAPHISME & COMMUNICATION INC.
2330-1799 CLUB VIDÉO DISCRÉTION INC.	1985 11 08	1988 09 06	de la dénomination sociale: VIDÉO VICKY INC.
2619-7095 COMFORM INC.	1988 06 07	1988 09 15	de la dénomination sociale: 2619-7095 QUÉBEC INC.
2625-9820 CONSTRUCTION BENOÎT DEMERS INC.	1988 08 30	1988 09 07	de la dénomination sociale: PLOMBERIE BENOÎT DEMERS INC.
2329-9290 CONSTRUCTION NACKO INC.	1985 11 07	1988 09 15	1) du district: Laval 2) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 5

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2167-5814 LES CONSTRUCTIONS R.C.R. INC.	1984 03 16	1988 09 12	du capital-actions
2418-6546 CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE FRONTENAC LTÉE	1986 07 24	1988 09 12	1) du capital-actions 2) des restrictions à l'activité 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum 3 maximum 9
2161-8665 COUPONS IDÉAL INC.	1983 10 31	1988 09 12	du capital-actions
1853-7654 COUSINEAU GABOURY LTÉE	1981 12 30	1988 09 16	de la dénomination sociale: COUSINEAU FORD LTÉE
2164-1394 DAIGNEAULT, BLOUIN ASSURANCES INC.	1983 12 29	1988 09 30	de la dénomination sociale: DAIGNEAULT ASSURANCES INC.
2423-8115 DYNAIR INC.	1986 11 06	1988 09 14	de la dénomination sociale: DYNATIQUE INTERNATIONAL LTÉE
2310-5877 ÉCOLE DE PLONGÉE LA PALANQUÉE INC.	1984 09 26	1988 09 13	de la dénomination sociale: NEUTRACIDE INC.
1331-7532 ENVIRAQUA INC.	1973 05 04	1988 09 14	1) du district: Saint-Hyacinthe 2) du capital-actions 3) des dispositions
2428-3996 FERME DESAULNIERS INC.	1987 01 21	1988 09 12	1) de la dénomination sociale: GESTION P. H. C. INC. 2) du district: Québec 3) du capital-actions
2421-7705 GESTION GAÉTAN MARCEAU INC.	1986 10 31	1988 09 13	du district: Iberville
2326-0078 GESTION IMMOBILIÈRE DION, LEBEAU INC.	1985 08 22	1988 09 12	du district: Montréal
2334-0664 GESTION P. CANTIN INC.	1986 01 23	1988 09 13	1) de la dénomination sociale: CLINIQUE DE DENTUROLOGIE ABIDENT INC. 2) du capital-actions
2313-7573 GESTION SFC INC.	1984 12 11	1988 09 15	des dispositions
2532-4039 GESTIONS KI YOUNG LEE INC.	1987 11 03	1988 08 16	1) du capital-actions 2) des dispositions
2545-5221 LE GROUPE TANGENTE INC.	1988 02 18	1988 09 13	1) du capital-actions 2) des dispositions
1843-7848 GROUPEMENT FORESTIER ET AGRICOLE ST-FRANÇOIS INC.	1981 03 03	1988 09 12	de la dénomination sociale: GROUPEMENT FORESTIER ST-FRANÇOIS INC.

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2538-1385 HOSTELLERIE AUBIN DE L'ISLE INC.	1987 08 31	1988 09 14	de la dénomination sociale: LE GEORGESVILLE INC.
2413-4199 IMMOBILIÈRE M.F.Q. (1986) INC.	1986 03 12	1988 09 09	du capital-actions
2551-8689 INDUSTRIES F.D.S. INC.	1988 05 12	1988 09 12	du capital-actions
2618-3731 LES INVESTISSEMENTS RICHARD FOURNIER INC.	1988 05 09	1988 09 13	de la dénomination sociale: CONSTRUCTION RICHARD FOURNIER INC.
2528-6782 LUDOTEK INTERNATIONAL LTÉE	1987 07 29	1988 09 12	du capital-actions
2327-5159 MACHINERIE À COMPACTER A.M. LTÉE	1985 09 20	1988 09 12	de la dénomination sociale: VENTES INDUSTRIELLES A.M. INC. A.M. INDUSTRIAL SALES INC.
2316-3207 MARC C. DÉCORS INC.	1985 02 11	1988 09 12	de la dénomination sociale: LES IMMEUBLES UNION INC.
2153-4706 MA.DI.CO. INTERNATIONAL INC.	1983 03 30	1988 09 15	de la dénomination sociale: GESTION HASSAN CHIRARA INC.
1217-9149 NETTOYEURS MIRO INC.	1971 05 10	1988 09 15	de la dénomination sociale: 1217-9149 QUÉBEC INC.
1199-9836 PÊCHERIES GINGRAS INC.	1966 01 07	1988 09 15	du capital-actions
1844-9157 PIERRE BROSSARD (1981) LTÉE	1981 03 31	1988 09 12	1) du capital-actions 2) des dispositions
1627-1918 PLACEMENTS MYD INC.	1978 06 05	1988 09 12	du capital-actions
1367-5467 LES PLACEMENTS SUSSMAN LTÉE	1974 03 29	1988 09 09	de la dénomination sociale: DÉVELOPPEMENTS TORMONT INC. TORMONT DEVELOPMENTS INC.
2552-5122 PLOMBERIE-CHAUFFAGE MICHEL MERCIER INC.	1988 04 05	1988 09 12	de la dénomination sociale: PLANI-GESTRIE INC.
1647-3688 LES PRODUCTIONS GEBE INC.	1980 09 02	1988 09 13	du district: Montréal
2169-5580 PRODUITS IMCO (1984) INC.	1984 04 30	1988 09 12	de la dénomination sociale: 2169-5580 QUÉBEC INC.
2324-6531 PROMOTIONS VELSA INC.	1985 07 29	1988 09 08	1) de la dénomination sociale: LE GROUPE BESMARK INTERNATIONAL INC. 2) du district: Montréal 3) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de modification	Modifications
2325-4642 RAYMOND PERRON DISTRIBUTION INC.	1985 08 16	1988 09 08	1) de la dénomination sociale: LES DISTRIBUTIONS B. ROUSSEAU INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions
2552-7177 RESTAURANT LE SOUBISE INC.	1988 04 08	1988 09 16	du capital-actions
2533-0721 RESTAURANT LI ROY INC.	1987 11 20	1988 09 14	de la dénomination sociale: GESTION LAI LOY INC. LAI LOY HOLDING INC.
1358-0824 ROGER GÉLINAS INC.	1974 07 24	1988 09 07	du capital-actions
2156-0610 SERICAL LTÉE	1983 05 27	1988 09 12	1) de la dénomination sociale: STAR LA-COU INC. 2) du district: Richelieu
2526-2486 LES SERVICES DE PERMIS TIMREP INC.	1987 05 26	1988 09 14	de la dénomination sociale: TEAMREP LOGISTIQUE INTERNATIONALE INC. TEAMREP INTERNATIONAL LOGISTIC INC.
2534-3450 LA SOCIÉTÉ CONSEIL ARGENTUM INC.	1987 04 21	1988 09 09	de la dénomination sociale: DÉCOR INTÉGRAL INC.
2167-0526 SOGEDEM SOCIÉTÉ DE GÉOLOGIE ET DÉVELOPPEMENT EN EXPLORATION MINÉRALE INC.	1984 03 01	1988 09 13	1) de la dénomination sociale: SOGEDEM INC. 2) du capital-actions 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: minimum: 1 maximum: 10
2437-5800 SPA BROMONT INC.	1985 06 02	1988 09 09	de la dénomination sociale: SPACONCEPT BROMONT INC.
1639-8406 SPÉCIALITÉS S.M.I. INC.	1979 10 24	1988 09 09	du capital-actions
2316-5855 TRANSPORT DENIS PARENT INC.	1985 02 06	1988 09 16	de la dénomination sociale: EXPRO ACOUSTIQUE INC.
2547-1178 TRANSPORT JABA INC.	1988 03 17	1988 09 20	du district: Trois-Rivières
2619-3722 VENTHERMO LTÉE	1988 05 31	1988 09 13	1) du capital-actions 2) des dispositions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Partie III) — Loi sur les

Lettres patentes

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes constituant en corporation chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2621-9931 14 ^e CONFÉRENCE INTERNATIONALE SUR LES COMMUNAUTÉS THÉRAPEUTIQUES INC. 14TH WORLD CONFERENCE ON THERAPEUTIC COMMUNITIES INC.	1988 09 14	3418, Drummond, Montréal
2546-2565 AIDE AUX ADULTES EN MILIEU D'HÉBERGEMENT DE L'OUTAOUAIS	1988 09 12	Hull
2624-2586 L'ASSOCIATION DES FAMILLES ROBITAILLE INC.	1988 09 13	1210, avenue du Séminaire, Sainte-Foy
2624-1422 ASSOCIATION DES PROPRIÉTAIRES DU LAÇ BRUNET	1988 09 13	3161, chemin Brunet, Sainte-Agathe Sud
2624-1927 ASSOCIATION DES TECHNICIENS EN ORTHOPÉDIE DU QUÉBEC (ATOQ)	1988 09 13	3175, chemin de la Côte Sainte-Catherine, Montréal
2621-4817 ASSOCIATION JEUNESSE TRAVAIL MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN	1988 09 13	Montréal
2624-2545 ASSOCIATION PROFESSIONNELLE DES TECHNICIENNES ET TECHNICIENS EN DOCUMENTATION DU QUÉBEC APTDQ	1988 09 13	3500, de Courval, bureau 341, Trois-Rivières
2624-1984 ASSOCIATION SPORTIVE KAMI INC.	1988 09 15	1015, rue Principale, Saint-Boniface-de-Shawinigan
2624-2602 CARNAVAL CAMARADE DE ST-DAVID DE L'AUBERIVIÈRE INC.	1988 09 14	784, rue Commerciale, Saint-David-de-l'Auberivière
2624-1075 CLUB LIONS MONT-ROLLAND/STE-ADÈLE INC.	1988 09 14	574, rue Patry, Sainte-Adèle
2624-1679 COMITÉ DE LA MISE EN VALEUR DE LA BAIE MISSISQUOI	1988 09 12	548, route 202, Pike River
2624-1976 COMITÉ HOMMAGE À MONSIEUR RENÉ LÉVESQUE	1988 09 14	3130, boulevard Nelson, app. 303, Sainte-Foy
2624-1505 CONSCIENCE GLOBALE EN ACTION INC.	1988 09 16	14, rue des Plateaux, Anse Saint-Jean
2624-3410 LA DYNASTIE DE RIMOUSKI INC.	1988 09 16	709, des Prés Verts, Pointe-au-Père
2624-2685 ÉCOLE D'ART DRAMATIQUE DE RIVIÈRE-DU-LOUP	1988 09 16	40, rue de la Cour, Rivière-du-Loup

Dénomination sociale et sa version	Date de constitution	Siège social
2624-2446 LES ÉVÈNEMENTS THÉÂTRAUX LE GROUPE CACTUS	1988 09 16	6859, d'Iberville, Montréal
2624-1703 FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS DES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE DU QUÉBEC: F.A.E.M.Q. FEDERATION OF QUÉBEC MEDICAL STUDENTS SOCIETIES: F.Q.M.S.S.	1988 09 12	445, rue Sherbrooke ouest, Montréal
2624-1901 FONDATION ROBERT DESCHÊNES	1988 09 13	Beauport
2624-2594 GESTION PLEIN AIR MAURICIE INC.	1988 09 14	Saint-Alexis-des-Monts
2624-1083 LES HABITATIONS MEMPHRÉMAGOG INC.	1988 09 15	Magog
2624-2677 LES LOISIRS DU DOMAINE BELHUMEUR	1988 09 16	208, du Domaine, Saint-Cuthbert
2621-7562 MAISON ST-BRENDAN'S	1988 09 14	Montréal
2624-1646 LE MONDIAL DE LA CHORALE DU FIORD DU SAGUENAY INC.	1988 09 12	6032, St-Hubert, Montréal
2621-4338 L'O.R.M.E. L'OEUVRE DE RECONNAISSANCE DES MESSAGES ESSENTIELS	1988 09 13	648, Place Roussin, Joliette
2624-1489 REGROUPEMENT DES INTERVENANTS TOURISTIQUES DE MAGOG-ORFORD	1988 09 15	2578, route 112, Magog
2624-2255 LA RENCONTRE ST-BASILE	1988 09 13	36, avenue Caron, Saint-Basile
2624-3501 RENCONTRES INTERNATIONALES DU THÉÂTRE FRANCOPHONE	1988 09 16	60, rue de Brésoles, app. 218, Montréal
2621-6002 RENDEZ-VOUS GATINEAU	1988 09 13	Gatineau
2624-1992 SERVICES À LA PETITE ENFANCE DE SAINT-LAZARE	1988 09 15	Saint-Lazare
2624-2743 TROUPE DE THÉÂTRE DU CAMAÏEU	1988 09 16	1216, boulevard Ste-Anne, Beauport
2624-1372 XI ^e CONGRÈS DE LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE MYCOLOGIE HUMAINE ET ANIMALE (ISHAM)	1988 09 13	2900, boulevard Edouard-Montpetit, Pavillon Principal, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières.*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Lettres patentes supplémentaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé des lettres patentes supplémentaires à chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date des lettres patentes supplémentaires	Modification
2329-4606 ALLIANCE AUTOCHTONE LOCAL 43 - LAC SAGUAY	1985 12 09	1988 09 15	de la dénomination sociale: COMMUNAUTÉ AUTOCHTONE TAPINI INC.
1640-8197 CENTRE COMMUNAUTAIRE D'ÎLE-PERROT INC.	1980 01 10	1988 09 13	de la dénomination sociale: CENTRE COMMUNAUTAIRE DE L'ÎLE PERROT INC.
1841-4789 CENTRE D'ANIMATION POUR ADOLESCENTS DE SHAWINIGAN INC.	1980 12 15	1988 09 15	1) de la dénomination sociale: CENTRE D'ANIMATION JEUNESSE DE SHAWINIGAN 2) des objets 3) des dispositions 4) du nombre des administrateurs: 13
1269-2471 CLUB AUTO-NEIGE ST-JOVITE MONT-TREMBLANT INC.	1969 12 15	1988 09 13	de la dénomination sociale: CLUB DE MOTONEIGES DIABLE ET ROUGE INC.
2320-0918 COMITÉ DES CITOYENS DU COMTÉ DANDURAND	1985 05 29	1988 09 14	de la valeur des biens immobiliers
2311-7062 LES DANSEURS DE STE-MARIE INC.	1984 11 28	1988 09 13	des objets
2431-5384 FONDATION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS D'AUTOMOBILES	1987 04 06	1988 09 13	de la dénomination sociale: FONDATION POUR LA PRÉVENTION DES ACCIDENTS DE LA ROUTE
1635-8608 GARDERIE LA RAMÉE	1979 08 10	1988 09 14	des dispositions
2172-4661 LES IMMEUBLES DE L'ACCUEIL DE ST-ESPRIT INC.	1984 08 06	1988 09 12	des objets
1636-3350 LE REGROUPEMENT DES SERVICES D'ENTRAIDE S.S.J.B. - S.N.Q.	1979 05 18	1988 09 12	de la valeur des biens immobiliers
2428-8797 SERVICES DES BÉNÉVOLES DE L'HÔPITAL STE-ANNE	1987 02 06	1988 09 15	1) des objets 2) des dispositions

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution (Article 28)

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accepté de dissoudre chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1855-9716		
1855-9716 QUÉBEC INC.	1982 03 17	1988 09 13
1855-9732		
1855-9732 QUÉBEC INC.	1982 03 17	1988 09 13
2158-8330		
2158-8330 QUÉBEC INC.	1983 07 29	1988 09 15
2161-1363		
2161-1363 QUÉBEC INC.	1983 10 12	1988 09 15
2310-5398		
2310-5398 QUÉBEC INC.	1984 09 25	1988 09 15
2161-1660		
ANIMALERIE DE MATANE INC.	1983 10 13	1988 09 15
2331-5278		
BOUTIQUE ELIA INC.	1986 01 01	1988 09 15
2320-8648		
BRINODEN INC.	1985 05 13	1988 09 13
1124-8002		
BROSSARD FRÈRES INC.	1965 12 20	1988 09 13
2316-6002		
CAFÉ PAQUETTE INC.	1985 02 06	1988 09 15
2164-7763		
CARREFOUR-MÉDIA-LANAUDIÈRE INC.	1984 03 12	1988 09 15
1480-5006		
CARTONNAGE EXPRESS ST-HYACINTHE INC.	1975 10 22	1988 09 15
2166-8736		
CASSE-CROÛTE DES ÉTUDIANTS INC.	1984 02 08	1988 09 15
1356-4554		
CENTRE DU FOYER ARSENAL LTÉE	1974 05 10	1988 09 15
2153-0464		
CENTRE ÉQUESTRE LA BALADE DANS LE VENT INC.	1983 03 22	1988 09 15
1245-8808		
CHENEVERT LTÉE	1951 12 13	1988 09 13
1336-4328		
CLUB DE DANSE DE LA VALLÉE DU RICHELIEU	1972 10 12	1988 09 15
1289-8441		
CLUB MORD-ICI INC.	1956 05 15	1988 09 15
2553-0619		
LA COMPAGNIE BREAKMIN INC.	1988 05 18	1988 09 13
1277-9096		
COMPAGNIE D'INVESTISSEMENT NORTHERN LTÉE	1959 03 25	1988 09 13
1280-9323		
LA COMPAGNIE FINANCIÈRE DU GROUPE LA LAURENTIENNE INC.	1955 07 11	1988 09 15
1114-8749		
LA COMPAGNIE MANUFACTURIÈRE PREMIER BRAND LTÉE	1934 12 17	1988 09 13

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
1862-0864 CONFECTION AJYE-VIT INC.	1982 10 07	1988 09 15
1503-4069 CONSTRUCTION AUDET & RIOUX LIMITÉE	1976 05 11	1988 09 13
1221-7923 CONSTRUCTION FABIEN LTÉE	1972 01 21	1988 09 13
1852-5550 DENONCOURT ET TOUSIGNANT INC.	1981 11 23	1988 09 15
2330-3654 EKO-MODE INC.	1985 11 12	1988 09 15
1160-6217 LES ENTREPRISES BEAUDIN & GIRARD INC.	1957 12 13	1988 09 15
1368-7868 LES ENTREPRISES R.P.M. FORTIN INC.	1974 06 25	1988 09 15
1474-8164 LES ENTREPRISES STANLEY HORNE LTÉE	1977 03 03	1988 09 13
1369-4500 ÉQUIPEMENTS DOLLARD LTÉE	1974 08 26	1988 09 13
1346-8319 LES ÉTABLISSEMENTS ORANORE INC.	1973 10 23	1988 09 15
1127-4826 E. A. WRAY LIMITED	1954 10 21	1988 09 13
1357-4132 FOURRURES C. FONTAINE INC.	1974 09 09	1988 09 15
1364-2905 GEORGETTE LAROUCHE INC.	1975 06 20	1988 09 15
1506-8109 GESTIONS NEPO LTÉE	1977 09 13	1988 09 13
2525-3170 GUIDES MULTISERVIS INC.	1987 05 04	1988 09 15
2155-4639 LES HABITATIONS LANGEAIS INC.	1983 05 16	1988 09 15
1163-0449 HERVÉ LAFONTAINE LIMITÉE	1956 08 13	1988 09 13
1242-1343 LES IMMEUBLES CADILLAC LIMITÉE	1957 10 25	1988 09 13
1847-3132 LES IMMEUBLES DES ANNÉES 1980 INC.	1981 06 05	1988 09 08
2320-2997 LES IMMEUBLES GASTON SHEEHY INC.	1985 06 01	1988 09 15
2440-4790 INCENDIE PLUS INC.	1986 09 18	1988 09 13
2314-4249 JOURNAL COMMUNAUTAIRE DE VERDUN INC.	1985 01 24	1988 09 15
1215-7806 LIBRAIRIE LE COMPTOIR DU LIVRE INC.	1970 09 30	1988 09 15
1847-2373 MONSIEUR HYDRAULIQUE MOBILE INC.	1981 06 04	1988 09 15
2318-7438 PEDIGRAIN (1985) INC.	1985 04 01	1988 09 15

Dénomination sociale	Date de constitution	Date de dissolution
2167-8321 LES PLACEMENTS DE LA BROQUERIE INC.	1984 03 22	1988 09 15
1262-3559 PLACEMENTS GEM INC.	1953 05 12	1988 09 13
2330-0601 PONGISTE PLUS INC.	1985 11 05	1988 09 15
2311-2006 PRODUCTIONS CARLOS INC.	1984 10 10	1988 09 13
1231-0611 RÉSIDENTE ALDERBROOKE INC.	1964 04 10	1988 09 15
1118-8646 THE ROBSON PRINTERS, LIMITED	1934 09 14	1988 09 13
1118-1385 R. & P. PAPINEAU INC.	1964 09 30	1988 09 13
1863-8858 R.J.R. BRIÈRE INC.	1982 12 03	1988 09 15
1860-0387 SCIERIE BERTRAND & OUELLET LTÉE	1982 07 26	1988 09 15
2333-8718 SERVICE DE CONSULTANTS AUTOCHTONES INC.	1986 01 21	1988 09 15
2155-2617 LA SOCIÉTÉ DE GESTION SOTOGÉRÉ INC.	1983 05 10	1988 09 15
1470-3656 SOGBO INC.	1976 09 23	1988 09 15
1174-6674 ST-GEORGES DRAPERIES INC.	1969 05 29	1988 09 13
2327-4954 SUPER MARCHÉ LEE INC.	1985 09 23	1988 09 13
1204-9128 S. RACZ CIE LTÉE	1970 09 25	1988 09 13
1644-4721 TRANSPORT T.A.G. INC.	1980 05 12	1988 09 15

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

557

Compagnies (Divers) — Loi sur les

Dissolution — Demandes de

2324-1896 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2324-1896 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 août 1988

La présidente,
DENISE PILON ROTONDO

57989

2438-5262 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2438-5262 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Lambert, le 21 septembre 1988

Le procureur de la compagnie,
CLAIRE POULIOT, notaire

57990

2524-4872 QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «2524-4872 QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 20 septembre 1988

Les procureurs de la compagnie,
ROCHON, PRÉVOST, AUCLAIR, FORTIN &
D'Aoust

57991

ART STUDIO BEL-ART INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ART STUDIO BEL-ART INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 septembre 1988

57992

Les procureurs de la compagnie,
ZIMMERMAN & BLITT, avocats

**ASSOCIÉS VICTORIA LTÉE
VICTORIA ASSOCIATES LTD.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ASSOCIÉS VICTORIA LTÉE—VICTORIA ASSOCIATES LTD.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 7 juin 1988

58037

La présidente,
ADELE HOLLANDER

**LACROIX MACHINE SHOP INC.
ATELIER D'USINAGE LACROIX INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LACROIX MACHINE SHOP INC.—ATELIER D'USINAGE LACROIX INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Hull, le 22 octobre 1985

58000

Pour la compagnie,
MARIE-LISE LEDUC

BOUCHARD & GUÉRETTE INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «BOUCHARD & GUÉRETTE INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Amqui, le 16 septembre 1988

57951

Le procureur de la compagnie,
ODILE CHAREST, notaire

CAFÉ CHRÉTIEN ARVIDA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CAFÉ CHRÉTIEN ARVIDA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Jonquière, le 9 août 1988

58026

Le président,
GILLES HARVEY

CENTRE DES LOISIRS DE STE-ANNE DU LAC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CENTRE DES LOISIRS DE STE-ANNE DU LAC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Bromont, le 4 août 1988

57993

Le président,
ROLAND GAGNON

CLAUDE CARON INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLAUDE CARON INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 septembre 1988

57994

Le président,
CLAUDE CARON

CLUB MOTONEIGE ST-FABIEN

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «CLUB MOTONEIGE ST-FABIEN» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 15 septembre 1988

57995

Le secrétaire-trésorier,
MARIO DUBÉ

COME AUDET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «COME AUDET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Notre-Dame-du-Bon-Conseil, le 15 septembre 1988

57996

Le président,
COME AUDET

DALE LABORATORIES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DALE LABORATORIES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 9 septembre 1988

57953

Les procureurs de la compagnie,
MENDELSON, ROSENZVEIG, SHACTER

DELTA CONSTRUCTION LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «DELTA CONSTRUCTION LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 22 août 1988

58027

Les procureurs de la compagnie,
DESMARIS & HARGREAVES, avocats

**ENVIRONNEMENT PLUS
POINTE-AUX-TREMBLES INC.**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ENVIRONNEMENT PLUS POINTE-AUX-TREMBLES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 13 septembre 1988

57997

Le secrétaire-trésorier,
GILLES FONTAINE

ÉQUIPEMENT DE BUREAU L.B.M. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ÉQUIPEMENT DE BUREAU L.B.M. INC.» demandera à l'inspecteur

général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 22 septembre 1988

58028

Le président,
LÉO MARCIL

**LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE FORESTAL
LIMITÉE
FORESTAL INTERNATIONAL COMPANY
LIMITED**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA SOCIÉTÉ INTERNATIONALE FORESTAL LIMITÉE—FORESTAL INTERNATIONAL COMPANY LIMITED» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 septembre 1988

Les procureurs de la compagnie,
CLARKSON, TÉTRAULT

57957

GARAGE RÉAL LAMBERT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GARAGE RÉAL LAMBERT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Shawinigan, le 8 septembre 1988

Le secrétaire-trésorier,
RITA LAMBERT

57954

GESTION H. ST-LAURENT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION H. ST-LAURENT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Rimouski, le 1^{er} septembre 1988

Les procureurs de la compagnie,
GENDREAU, LANGIS & ASSOCIÉS

57955

GESTION PADEL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «GESTION PADEL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Loretteville, le 20 septembre 1988

Le procureur de la compagnie,
CARL GILBERT, notaire

57998

HÔTEL DU MARCHÉ DE VALLEYFIELD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «HÔTEL DU MARCHÉ DE VALLEYFIELD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Salaberry-de-Valleyfield, le 30 août 1988

Le procureur de la compagnie,
ME RICHARD LAFONTAINE

57956

J.L. COUSINEAU ET ASS. INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.L. COUSINEAU ET ASS. INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Bruno, le 21 septembre 1988

58006

Le vice-président,
DANIEL COUSINEAU

J.P. BOISVERT ASSURANCES INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «J.P. BOISVERT ASSURANCES INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Trois-Rivières, le 19 septembre 1988

57999

Les procureurs de la compagnie,
BEAUMIER, RICHARD ET ASSOCIÉS

LA BELLE CARTES DE SOUHAITS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BELLE CARTES DE SOUHAITS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 septembre 1988

58029

Le président,
JACQUES BERGERON

LA BROCANTE DE LA RIVE-SUD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA BROCANTE DE LA RIVE-SUD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Chambly, le 9 septembre 1988

58038

Pour la compagnie,
GINETTE BOUILLON

**LA COMPAGNIE MOUNTAIN RANCHES LTÉE
MOUNTAIN RANCHES MANAGEMENT LTD**

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LA COMPAGNIE MOUNTAIN RANCHES LTÉE—MOUNTAIN RANCHES MANAGEMENT LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Hudson, le 12 septembre 1988

57960

Le secrétaire,
W. H. BRADLEY, C.R.

LE CHOEUR DES MOUSSAILLONS

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE CHOEUR DES MOUSSAILLONS» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Nicolas, le 20 septembre 1988

57958

La vice-présidente,
LISE DESMEULES VEILLEUX

LE COMITÉ DES FÊTES DU TRICENTENAIRE DE LA SEIGNEURIE D'ARGENTEUIL

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE COMITÉ DES FÊTES DU TRICENTENAIRE DE LA SEIGNEURIE D'ARGENTEUIL» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-André-Est, le 12 avril 1988

Le président,
GUY VAILLANCOURT

57959

LE MAS DE L'AMITIÉ INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LE MAS DE L'AMITIÉ INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Charlesbourg, le 21 septembre 1988

Le président,
MARC BEAULÉ

58007

LES AMEUBLEMENTS RAYMOND BARIL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES AMEUBLEMENTS RAYMOND BARIL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Belœil, le 21 septembre 1988

Pour la compagnie,
ESTELLE LEMIEUX, C.A.

57961

LES BLEUETS GILLES ROSS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES BLEUETS GILLES ROSS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 26 septembre 1988

Les procureurs de la compagnie,
GRONDIN, POUDRIER, ISABEL,
MORIN, GAGNON & ASSOCIÉS, avocats

58030

LES CAFÉTÉRIAS MULTIBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES CAFÉTÉRIAS MULTIBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Québec, le 19 septembre 1988

Les procureurs de la compagnie,
MARQUIS, HUOT & ASSOCIÉS, avocats

57952

LES DISTRIBUTIONS RILEY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES DISTRIBUTIONS RILEY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Isle-Verte, le 30 mai 1988

Le président,
RICHARD LEVESQUE

57962

LES ENTREPRISES ANTONIN BLIER INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES ANTONIN BLIER INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Baie-Comeau, le 22 septembre 1988

La secrétaire,
MURIELLE BLIER

58031

LES ENTREPRISES WARMAL LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES ENTREPRISES WARMAL LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Cowansville, le 15 septembre 1988

Le procureur de la compagnie,
PIERRE M. DION, notaire

58032

LES GESTIONS IMMOBILIÈRES LEDUC ET COUSINEAU INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES GESTIONS IMMOBILIÈRES LEDUC ET COUSINEAU INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Sainte-Anne-des-Plaines, le 20 septembre 1988

La secrétaire,
MICHELLE COUSINEAU

58002

LES IMPORTATIONS NORTECH INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES IMPORTATIONS NORTECH INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Nicolas, le 14 septembre 1988

Le président,
NORMAND BOUCHER

58033

LES LABORATOIRES CONSULCHEM LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES LABORATOIRES CONSULCHEM LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Outremont, le 22 septembre 1988

Le président,
RICHARD LA SALLE

58003

LES PRODUCTIONS MONONK INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PRODUCTIONS MONONK INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Outremont, le 22 septembre 1988

Le président,
RICHARD LA SALLE

58004

LES PROPRIÉTÉS RIGAUD LTÉE RIGAUD PROPERTIES LTD

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PROPRIÉTÉS RIGAUD LTÉE—RIGAUD PROPERTIES LTD» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Hudson, le 14 septembre 1988

57963

Le président,
PERRY E. BEDBROOK

LES PUCES ÉLECTRONIQUES EDUC LTÉE

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES PUCES ÉLECTRONIQUES EDUC LTÉE» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jérôme, le 23 août 1988

57964

Le président,
MICHEL CARON

LES TRANSPORTS GAUVIN INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «LES TRANSPORTS GAUVIN INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 12 septembre 1988

58005

Le procureur de la compagnie,
VINCENZO RADINO, notaire

L'IRRIGATION DU COLON DU QUÉBEC INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «L'IRRIGATION DU COLON DU QUÉBEC INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Saint-Jean-Chrysostome, le 19 septembre 1988

58008

Pour la compagnie,
GHISLAIN OUELLET

MAGASIN ANDRÉ DÉSILETS ET FILS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAGASIN ANDRÉ DÉSILETS ET FILS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 9 septembre 1988

58034

Le procureur de la compagnie,
MARYSE NEVEU, notaire

MAGINO CONSTRUCTION INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «MAGINO CONSTRUCTION INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Joliette, le 21 septembre 1988

58035

Le procureur de la compagnie,
ALLEN DUCHARME, notaire

PASSEPORT-JEUNESSE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PASSEPORT-JEUNESSE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Beloeil, le 16 septembre 1988

58009

Le procureur de la compagnie,
EVELYNE MORAND, avocate

PROJETS NIKAUBA INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «PROJETS NIKAUBA INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Tracy, le 16 septembre 1988

57965

Le procureur de la compagnie,
GILLES CÔTÉ, notaire

SERVICES D'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE DE LAVAL INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SERVICES D'ÉDUCATION COMMUNAUTAIRE DE LAVAL INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Laval, le 20 septembre 1988

58010

Le procureur de la compagnie,
PIERRE BOUCHARD, avocat

SOCIÉTÉ DE PLACEMENT PREMONT INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SOCIÉTÉ DE PLACEMENT PREMONT INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 20 septembre 1988

58011

Les procureurs de la compagnie,
DESJARDINS, DUCHARME

SYLVAPOLIS INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «SYLVAPO-LIS INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Lachute, le 16 septembre 1988

57968

Le président,
ANDRÉ GAUTHIER

THÉÂTRE BOBINO INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THÉÂTRE BOBINO INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 19 septembre 1988

57966

Le président,
ROSAIRE BROUILLETTE

THEBAUD TAXI INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «THEBAUD TAXI INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 17 septembre 1988

Le secrétaire-trésorier,
VICTOR THEBAUD

58012

TIMOTHY & MURRAY INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TIMOTHY & MURRAY INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 21 septembre 1988

Le président,
J.A.R. MURRAY

58013

TRANSPORT J.F. GRIMARD INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT J.F. GRIMARD INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Fortierville, le 13 juin 1988

Le président,
JEAN-FRANÇOIS GRIMARD

58014

TRANSPORT THÉRÈSE OUELLET INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «TRANSPORT THÉRÈSE OUELLET INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Victoriaville, le 26 août 1988

Pour la compagnie,
THÉRÈSE BÉLIVEAU

57967

UJICOM INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «UJICOM INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Montréal, le 23 septembre 1988

Le procureur de la compagnie,
JEAN M. DESROSIER, avocat

58036

ULTRAVOX (LUI) INC.

Avis est, par les présentes, donné que la compagnie «ULTRAVOX (LUI) INC.» demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'obtenir sa dissolution.

Granby, le 31 août 1988

La présidente,
CAROLE FONTAINE

57969

Compagnies étrangères — Loi sur les

Permis de faire affaires

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a accordé un permis de faire affaires aux corporations suivantes:

*Nom de la compagnie **Nom d'emprunt	Date du permis	Nom et adresse de l'agent principal	Adresse du bureau principal
2687-9239 ** GESTION BAIE JARVIS LTÉE	1988 08 19	M. Albert Zoltowsky, 1, Place Ville Marie, bureau 2707, Montréal	1, Place Ville Marie, bureau 2707, Montréal
1592-2255 ** LES VENTES DE TERRAINS EXUMA LTÉE	1988 08 29	M. George Gador, 6311, avenue Somerled, bureau 207, Montréal	6311, avenue Somerled, bureau 207, Montréal

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

Déclarations des compagnies et sociétés — Loi sur les

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, la déclaration de société en commandite suivante a été enregistrée à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE DES TROIS CHAINES ENR.	1988 09 12	1088, route 117, Val-David, QC, J0T 2N0.

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire de Terrebonne,
MICHEL ROULEAU, tech. en droit*

558

Formation

Le protonotaire donne avis qu'en vertu de la Loi sur les déclarations des compagnies et sociétés, les déclarations de sociétés en commandite suivantes ont été enregistrées à son bureau:

Raison sociale de la société	Date d'enregistrement	Lieu du principal établissement
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE MINICUBES (ST-JEAN)	1988 09 20	1236, Amherst, Montréal, QC, H2L 3K8
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOCOCAR ENR.	1988 09 20	232, rue Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 6P4
SOCIÉTÉ EN COMMANDITE SOCOTAGNE ENR.	1988 09 21	232, rue Longueuil, Saint-Jean-sur-Richelieu, QC, J3B 6P4

*Le protonotaire adjoint
de la Cour supérieure, district
judiciaire d'Iberville,
PIERRE VAILLANCOURT*

558

Inspecteur général des institutions financières

Assurances — Loi sur les

Montefiore Protective and Mutual Benefit Association

Avis est, par les présentes, donné que « Montefiore Protective Mutual Benefit Association », formée en corporation le 6 décembre 1910, comme société de secours mutuels, et ayant son siège social à Montréal, a été dissoute le 19 septembre 1988, en vertu de la Loi sur les assurances (L.R.Q., c. A-32) et de la Loi sur la liquidation des compagnies (L.R.Q., c. L-4), suite à la production du rapport du liquidateur.

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD*

557

Ministères — Avis concernant les

Industrie et du Commerce

Heures d'affaires

Salon des Salons Inc.

Avis d'autorisation

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux présents au Salon des Salons de Saint-Hyacinthe à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi. Ce salon se tiendra aux Halles d'exposition de Saint-Hyacinthe, du 13 au 16 octobre 1988.

Québec, le 6 septembre 1988

*Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,
PIERRE MACDONALD*

559

Ville de Louiseville**Avis d'autorisation**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux de la ville de Louiseville à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, de 11 h 00 à 17 h 00 le dimanche du 9 octobre 1988, lors de la tenue du Festival de la Galette de Sarrazin.

*Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,*
PIERRE MACDONALD

559

Ville de Sainte-Adèle**Avis d'autorisation**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux de la ville de Sainte-Adèle à exercer leurs activités à l'extérieur des périodes prévues par la loi et ce, du 15 octobre 1988 au 15 avril 1989.

Québec, le 6 septembre 1988

*Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,*
PIERRE MACDONALD

559

Villes de Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson**Avis d'autorisation**

Le ministre de l'Industrie, du Commerce et de la Technologie donne avis, conformément à l'article 5.3 de la Loi sur les heures d'affaires des établissements commerciaux (L.R.Q., c. H-2), qu'il autorise les établissements commerciaux des villes de Aylmer, Buckingham, Gatineau, Hull et Masson à exercer leurs activités jusqu'à 21 h 00 du 28 novembre au 8 décembre y compris le 10 décembre. Les 9 et 16 décembre 1988, ces activités pourront être prolongées jusqu'à minuit. Les établissements commerciaux devront être fermés les dimanches durant ces périodes.

Québec, le 6 septembre 1988

*Le ministre de l'Industrie, du
Commerce et de la Technologie,*
PIERRE MACDONALD

559

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi sur les**Changement de dénomination sociale (Article 5)**

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de dénomination sociale de chacune des corporations suivantes:

Ancienne dénomination sociale et sa version	Nouvelle dénomination sociale et sa version	Date de constitution
1675-4186 COUVEN DE SAINT-MICHEL	COLLÈGE DINA BÉLANGER 1967 01 10	

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

557

Changement de siège social (Article 5)

L'Inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il a approuvé les règlements de changement de siège social de chacune des corporations suivantes:

Dénomination sociale	Nouvelle adresse du siège social	Date de constitution
1325-7779 FÉDÉRATION DES PRODUCTEURS D'OEUF DE CONSOMMATION DU QUÉBEC	555, boulevard Roland-Therrien, 1965 02 03 Longueuil	

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD

557

Proclamations

[L. S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé située dans la municipalité régionale de comté des Laurentides, à la municipalité de Lac-Supérieur

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire non organisé située dans la municipalité régionale de comté des Laurentides, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 30 juin 1987, sera annexée à la municipalité de Lac-Supérieur dans la municipalité régionale de comté des Laurentides, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 7 septembre 1988.

La description officielle des limites du territoire non organisé, situé dans le canton de Rolland dans la municipalité régionale de comté des Laurentides, à être annexé à la municipalité de Lac-Supérieur, apparaît comme annexe « A » de cette ordonnance.

En vertu de l'article 37 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 7 septembre 1988

*Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND*

Libro: 508
Folio: 195
558

[L. S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé située dans la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or, à la ville de Senneterre

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire non organisé située dans la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 15 février 1988, sera annexée à la ville de Senneterre, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 7 septembre 1988.

La description officielle des limites du territoire non organisé situé dans le canton de Dollard, dans la municipalité régionale de comté de Vallée-de-l'Or, à être annexé à la ville de Senneterre, apparaît comme annexe « A » de cette ordonnance.

En vertu de l'article 46.1 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19), le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité que régit cette loi tout territoire ou toute partie de territoire non organisé qui fait partie d'un comté. La proclamation est publiée à la *Gazette officielle du Québec* et l'annexion entre en vigueur à la date qui y est mentionnée.

Québec, le 7 septembre 1988

*Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND*

Libro: 508
Folio: 200
558

[L. S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire non organisé située dans la municipalité régionale de comté de Minganie, à la municipalité de Baie-Johan-Beetz

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire non organisé située dans la municipalité régionale de comté de Minganie, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 25 mars 1988, sera annexée à la municipalité de Baie-Johan-Beetz, dans la municipalité régionale de comté de Minganie, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 7 septembre 1988.

La description officielle des limites du territoire non organisé, dans la municipalité régionale de comté de Minganie, à être annexé à la municipalité de Baie-Johan-Beetz, apparaît comme annexe « A » de cette ordonnance.

En vertu de l'article 37 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, par proclamation, à la demande du conseil de comté ou de tout intéressé, annexer à une municipalité locale voisine, tout territoire ou toute partie de territoire non organisé, ou tout territoire organisé en canton ou toute partie de tel territoire qui n'est pas dans les conditions voulues pour constituer une municipalité.

Québec, le 7 septembre 1988

*Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND*

Libro: 508
Folio: 194
558

[L. S.]

Gouvernement
du Québec

J. GILLES LAMONTAGNE

Proclamation

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Girardville à la municipalité de Saint-Edmond, dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de Girardville, dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 14 janvier 1988, sera annexée à la municipalité de Saint-Edmond, dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 7 septembre 1988.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Girardville et annexé à la municipalité de Saint-Edmond, dans la municipalité régionale de comté de Maria-Chapdelaine, apparaît comme annexe « A » de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 7 septembre 1988

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 508
Folio: 198
558

[L. S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec**Proclamation**

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Grand-Métis à la municipalité de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la municipalité régionale de comté de La Mitis

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de Grand-Métis, dans la municipalité régionale de comté de La Mitis, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 16 septembre 1987, sera annexée, à la municipalité de la paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la municipalité régionale de comté de La Mitis, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 7 septembre 1988.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Grand-Métis et annexé à la municipalité de la

paroisse de Saint-Octave-de-Métis, dans la municipalité régionale de comté de Mitis, apparaît comme annexe « A » de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 7 septembre 1988

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 508
Folio: 196
558

[L. S.]

J. GILLES LAMONTAGNE

Gouvernement
du Québec**Proclamation**

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon à la municipalité de Sainte-Monique, dans la municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon, dans la municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 29 septembre 1987, sera annexée à la municipalité de Sainte-Monique, dans la municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 7 septembre 1988.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité de Saint-Henri-de-Taillon et annexé à la municipalité de Sainte-Monique, dans la municipalité régionale de comté de Lac-Saint-Jean-Est, apparaît comme annexe « A » de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 7 septembre 1988

Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND

Libro: 508
Folio: 199
558

[L. S.]

Gouvernement
du Québec**Proclamation**

CONCERNANT l'annexion d'une partie du territoire de la municipalité du village de Saint-Prime à la municipalité de Sainte-Hedwidge, dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC PROCLAME CE QUI SUIT:

Une partie du territoire de la municipalité du village de Saint-Prime, dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, décrite à la description officielle du ministère de l'Énergie et des Ressources datée du 11 septembre 1987, sera annexée à la municipalité de Sainte-Hedwidge, dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, à compter de la date de la publication de la présente proclamation à la *Gazette officielle du Québec*.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une ordonnance du ministre des Affaires municipales datée du 7 septembre 1988.

La description officielle des limites du territoire détaché de la municipalité du village de Saint-Prime et annexé à la municipalité de Sainte-Hedwidge, dans la municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, apparaît comme annexe « A » de cette ordonnance.

En vertu de l'article 38 du Code municipal, le ministre des Affaires municipales peut, à la demande des intéressés, annexer une partie d'une municipalité à une autre municipalité.

En vertu de l'article 45 de ce code, le ministre des Affaires municipales, s'il le juge à propos, ordonne l'annexion demandée, par une proclamation publiée à la *Gazette officielle du Québec* et qui entre en vigueur le jour de sa publication ou le jour ultérieur qui y est fixé.

Québec, le 7 septembre 1988

*Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND*

Libro: 508

Folio: 197

558

[L. S.]

Gouvernement
du Québec**Proclamation**

CONCERNANT l'application au cadastre d'une partie du canton de Bougainville, district électoral de Duplessis, de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11)

LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC, PAR LA PRÉSENTE PROCLAMATION:

a) fixe à la quinzième journée suivant la date de la deuxième et dernière publication consécutive de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, l'entrée en vigueur du plan originaire et révisé, dans le district électoral de Duplessis, pour une partie du cadastre du canton de Bougainville à l'endroit des lots 1, 2, 6, 11 à 17, 28, 30 à 54, 57 à 72, 75 à 104, 107, 110 à 114, 116, 118 à 124, 128 à 147, 149 à 161, 165 à 169, 172 à 177, 179 à 184, 186, 188, 189, 192 à 195, 197 à 204, 208, 209, 211, 212, 217, 218, 220 à 223, 225, 227, 229, 233, 248; 250, 258 à 260, 263, 265, 268 et 271 à 273 et leurs subdivisions respectives, et 275 à 569, le tout situé dans la division d'enregistrement de Sept-Îles;

b) indique que ce plan originaire et révisé est déposé aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources à Québec, et qu'en outre, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer une copie certifiée de ce plan originaire et révisé au bureau d'enregistrement de Sept-Îles ainsi qu'au bureau désigné par lui, à savoir celui de l'administrateur municipal de la corporation municipale de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent;

c) informe le public que, pendant les huit mois qui suivront la deuxième et dernière publication de cette proclamation à la *Gazette officielle du Québec*, tout intéressé pourra consulter gratuitement ce plan originaire et révisé;

d) porte notification qu'à l'expiration de ce délai, le ministre de l'Énergie et des Ressources délivrera un certificat de propriété à tout occupant de l'immeuble avec ou sans titre, même s'il n'est qu'administrateur ou simple exploitant, à moins d'opposition écrite d'un intéressé;

e) ordonne que tout droit réel affectant un lot compris dans le territoire susdit, pour lequel un plan originaire et révisé a été déposé, soit renouvelé dans le même délai, en la manière prescrite par les articles 2172 et 2172a du Code civil;

f) informe aussi le public que, à défaut de tel renouvellement, les droits réels conservés par le premier enregistrement n'ont aucun effet à l'égard des autres créanciers ou des acquéreurs subséquents dont les droits sont régulièrement enregistrés.

RAPPEL:

La présente proclamation fait suite à une proposition du ministre de l'Énergie et des Ressources adoptée le 7 septembre 1988, par le décret du Gouvernement du Québec numéro 1351-88.

Conformément à l'article 2 de la Loi sur les titres de propriété dans certains districts électoraux (L.R.Q., c. T-11), le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait dresser un plan originaire et révisé, dans le district électoral de Duplessis, pour une partie du cadastre du canton de Bougainville à l'endroit des lots 1, 2, 6, 11 à 17, 28, 30 à 54, 57 à 72, 75 à 104, 107, 110 à 114, 116, 118 à 124, 128 à 147, 149 à 161, 165 à 169, 172 à 177, 179 à 184, 186, 188, 189, 192 à 195, 197 à 204, 208, 209, 211, 212, 217, 218, 220 à 223, 225, 227, 229, 233, 248, 250, 258 à 260, 263, 265, 268 et 271 à 273 et leurs subdivisions respectives, et 275 à 569, le tout situé dans la division d'enregistrement de Sept-Îles.

Conformément aux articles 2 et 3 de cette loi, le ministre de l'Énergie et des Ressources a fait déposer:

1. le 6 avril 1988, aux archives du ministère de l'Énergie et des Ressources, à Québec, ce plan originaire et révisé;

2. le 13 avril 1988, au bureau de la division d'enregistrement de Sept-Îles, à Sept-Îles, une copie certifiée de ce plan originaire et révisé;

3. le 6 juin 1988, au bureau désigné par lui, à savoir celui de l'administrateur municipal de la corporation municipale de la Côte-Nord-du-Golfe-Saint-Laurent, une copie certifiée de ce plan originaire et révisé.

Conformément aux articles 4 et 5 de la même loi, la date de l'entrée en vigueur des plans et livres de renvoi est fixée par proclamation et cette proclamation est publiée deux fois consécutivement à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 7 septembre 1988

*Le sous-procureur général,
JACQUES CHAMBERLAND*

Libro: 508

Folio: 193

558

Projet de loi d'intérêt privé — Avis de présentation d'un

Ville de Westmount

Avis public est, par les présentes, donné que la ville de Westmount s'adressera au Parlement du Québec, lors de la présente session ou d'une session ultérieure, pour l'adoption d'un projet de loi d'intérêt privé afin de modifier les dispositions de sa charte et des lois la modifiant pour les fins suivantes:

1. Accorder à la ville le pouvoir de louer ses biens immobiliers par le biais de bail emphytéotique;

2. Interdire à toute personne, sans l'autorisation de la ville, d'utiliser de quelque façon que ce soit le nom de la ville ou de l'un de ses services, son sceau, son écusson ou son symbole graphique;

3. Accorder au Conseil de la ville le pouvoir d'adopter des règlements augmentant l'amende maximum pour une infraction à un règlement municipal de 300,00 \$ à 1 000,00 \$, avec ou sans frais, et ordonner l'emprisonnement à défaut du paiement de l'amende, lequel emprisonnement ne devant pas être pour plus de deux (2) mois;

4. Accorder au Conseil de la ville le pouvoir d'adopter des règlements:

a) afin d'autoriser toute personne dont les services sont retenus à cette fin, par résolution dudit Conseil, d'émettre des billets de contravention pour toutes infractions aux règlements municipaux de la ville autres que les règlements relatifs au stationnement et à la circulation;

b) afin de préciser le contenu dudit billet de contravention et les conditions relatives au paiement; et

c) afin d'établir le montant maximum de l'amende devant être imposé sur ledit billet de contravention, ladite amende ne devant pas excéder 50,00 \$ pour une telle infraction;

5. Modifier pour la ville, le paragraphe 20 de l'article 412 de la Loi sur les cités et villes, afin d'augmenter de 10,00 \$ à 30,00 \$ la somme maximum fixée par règlement municipal à titre d'amende dans le cas de contravention à un règlement relatif au stationnement ainsi que d'augmenter de 25,00 \$ à 60,00 \$ la somme maximum fixée par règlement municipal à titre d'amende dans le cas de contravention à un autre règlement municipal visé par le présent paragraphe, sauf s'il s'agit d'une contravention à une disposition adoptée en vertu du paragraphe 3, 4 ou 7 de l'article 512 au Code de la sécurité routière;

6. Accorder au Conseil de la ville le pouvoir d'adopter des règlements afin d'établir un tarif pour les frais de remorquage en cas d'infractions au stationnement, lesquels frais peuvent être ajoutés au montant de l'amende imposée par le règlement municipal pertinent et perçus de la même manière que l'amende et afin de modifier la Loi sur les cités et villes en conséquence;

7. Accorder au Conseil de la ville le pouvoir de réglementer ou de prohiber le stationnement d'un véhicule sur toute rue, ruelle, place publique ou terrain de la ville et d'assurer le remorquage et le remisage de véhicules stationnés illégalement et de pourvoir à l'établissement et à l'administration de fourrière par la ville ou par un tiers;

8. Modifier pour la ville, le paragraphe 5 de l'article 460 de la Loi sur les cités et villes, afin d'autoriser la ville d'adopter des règlements pour accorder et(ou) révoquer des permis aux prêteurs

sur gages, marchands d'occasion, incluant les bijoutiers et de requérir et de réglementer la garde et la communication de registres par de tels marchands;

9. Accorder au Conseil de la ville le pouvoir d'adopter des règlements afin de réglementer, d'autoriser par permis ou d'interdire la vente d'articles, autres que des aliments, à l'extérieur d'un bâtiment permanent;

10. Accorder au Conseil de la ville le pouvoir d'adopter des règlements afin de réglementer, d'autoriser par permis ou d'interdire la réalisation de films et d'opérations connexes dans la ville et le pouvoir d'obliger les requérants de permis de filmer de fournir à la ville à titre de condition d'émission de tels permis, des garanties monétaires pour assurer leur conformité avec les dispositions de tels règlements;

11. Accorder au Conseil de la ville le pouvoir de déléguer à un tiers le pouvoir de vendre ou de disposer autrement, avec ou sans considération, des véhicules automobiles confiés à la garde de la ville, abandonnés ou trouvés et non réclamés après un délai de 60 jours ou après 10 jours dans le cas d'un véhicule sans moteur ou dans un tel état qu'il constitue un objet de rebut;

12. Stipuler que la ville peut, par résolution, autoriser la destruction des dossiers de la Cour municipale terminés depuis plus de cinq ans, relatifs à des infractions aux lois du Québec, aux règlements municipaux et à tout autre législation en vigueur sur le territoire de la ville;

13. Stipuler que le greffier de la Cour municipale peut, en l'absence du juge, procéder à l'ajournement des causes apparaissant sur le rôle de la Cour, conformément à la loi ainsi que stipuler que la signature du greffier ou de l'assistant-greffier de la Cour municipale, lorsque requise par la loi, peut être gravée, lithographiée ou imprimée;

14. Accorder au Conseil de la ville le pouvoir de consentir, par règlement, à l'égard d'une ou de plusieurs catégories de propriétés immobilières inscrites au rôle d'évaluation un crédit de taxe de services, lequel crédit de taxe peut varier pour chaque catégorie, relativement aux services suivants: la fourniture d'eau, la cueillette et la disposition des ordures, l'enlèvement et la disposition de la neige, la prestation de services de protection et de prévention des incendies et la prestation des services de la Sécurité Publique. Ce crédit de taxe tiendra lieu de tout autre taux ou charge autorisé par la loi pour de tels services et sera basé soit sur la valeur locative de chaque propriété immobilière de la catégorie ou des catégories éligibles telle(s) qu'inscrite(s) au rôle de valeur locative ou sur la valeur de chaque propriété immobilière de la catégorie ou des catégories éligibles telle(s) qu'inscrite(s) au rôle d'évaluation, dans chaque cas pour l'année en question;

15. Accorder au Conseil de la ville le pouvoir, par règlement, d'imposer et de percevoir annuellement une surtaxe n'excédant pas 0,50 \$ par 100,00 \$ sur le montant par lequel la valeur de toute propriété immobilière inscrite sur le rôle d'évaluation pour l'année en question excède 10 \$ millions;

16. Accorder au Conseil de la ville le pouvoir d'établir à même les revenus prévus au budget de chaque année de la ville, un fonds de réserve jusqu'à concurrence de 6 \$ millions pour les fins de financement de son programme d'auto-assurance, les montants annuels à être prélevés pour cette fin ne devant excéder 1 % dudit budget annuel, et le pouvoir de conclure des ententes intermunicipales conformément à l'article 468 de la Loi sur les cités et villes à l'effet d'établir des programmes d'assurance réciproques pour le bénéfice des municipalités visées par de telles ententes.

Toute personne ayant des motifs d'intervenir sur ce projet de loi d'intérêt privé doit en informer le directeur de la législation de l'Assemblée nationale du Québec, édifice Honoré-Mercier, 2^e étage est, 1025, rue Saint-Augustin, Québec, QC, G1A 1A3.

Westmount, le 7 septembre 1988

Les procureurs de la ville,
DONOVAN & DONOVAN

58019

Sociétés de prêts et de placements — Loi sur les

SERVICES AUX MARCHANDS DÉTAILLANTS LIMITÉE MERCHANT RETAIL SERVICES LIMITED

Services aux Marchands Détaillants Limitée — Merchant Retail Services Limited, corporation régie par les lois de la province de l'Ontario, donne avis que le ministre délégué aux Finances et à la Privatisation l'a autorisé, sous l'autorité de la Loi sur les sociétés de prêts et de placements, à exercer ses opérations au Québec; sous réserve des lois en vigueur, de son acte constitutif et des lois régissant sa capacité, le tout en vertu d'un permis en vertu de ladite loi donné le 3 avril 1988 et enregistré le 11 mai 1988 (libro D-32, folio 19). L'adresse de la susdite corporation au Québec est au 5100, rue Shebrooke Est, Montréal et l'agent principal de la corporation aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre elle au Québec, est M.J.C. Marso-lais, 1100, Dr-Penfield, bureau 514, Montréal.

Montréal, le 17 août 1988

Les procureurs,
CLARKSON, TÉTRAULT

550-40-4

Syndicats professionnels — Loi sur les

ASSOCIATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE DE MONTRÉAL

Avis est donné qu'en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels, l'inspecteur général des institutions financières a, en date du 14 septembre 1988, autorisé ASSOCIATION DES DIRECTEURS D'ÉCOLE DE MONTRÉAL à changer son nom en celui de « ASSOCIATION DES DIRECTIONS D'ÉCOLE DE MONTRÉAL ».

Donné chez l'inspecteur général des institutions financières, ce 1988 09 15.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1335-7744

57976

ASSOCIATION DES POMPIERS PROFESSIONNELS DE QUÉBEC

La formation d'une association sous le nom de ASSOCIATION DES POMPIERS PROFESSIONNELS DE QUÉBEC pour l'étude, la défense et le développement des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres, a été autorisée en date du 22 septembre 1988.

Le siège social de l'association est à Québec, district judiciaire de Québec.

*L'inspecteur général des
institutions financières,*
JEAN-MARIE BOUCHARD
1335-7744

57977

Ventes par shérif

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné que les terres et héritages sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Abitibi

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Abitibi
Nos 605-05-000094-867
605-05-000149-877
S. 605-18-000009-876

L'OFFICE DU CRÉDIT AGRICOLE DU QUÉBEC, corporation régie par la Loi sur le crédit agricole, ayant son siège social au 1020, route de l'Église, bureau 500, ville de Sainte-Foy, district de Québec, G1V 4P2, es qualités de mandataire de la Fiducie du Québec, corporation légalement constituée, ayant son siège social au 1, complexe Desjardins, Montréal, district de Montréal, QC, H5B 1E4, demanderesse, contre JEAN-MARIE POULIOT, domicilié à Sainte-Rose de Poularies, district d'Abitibi, QC, J0Z 3E0, défendeur, et LE RÉGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement d'Abitibi, et GINSBERG GINGRAS & ASSOCIÉS, 143A, promenade du Portage, Hull, district de Hull, en sa qualité de syndic à la faillite de Jean-Marie Pouliot, mis en cause.

« Le lot numéro dix-huit (18) du rang Cinq (rg 5) du canton de Poularies, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi; le tout avec bâtisses et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire un premier emplacement de quatre cent cinquante pieds de largeur est-ouest par cent cinquante pieds de profondeur nord-sud (450 pi x 150 pi) à prendre au coin sud-est dudit lot réservé par monsieur Rosaire Pouliot en vertu de l'enregistrement 132374 (minute no 1712 du notaire Roger Vachon) et sauf et à distraire également un emplacement de cent cinquante-cinq pieds de largeur est-ouest en front, sur le chemin public par cent cinquante pieds de profondeur nord-sud (155 pi x 150 pi) vendu à Michel Pouliot en vertu de l'enregistrement numéro 155177 (minute no 4058) du notaire Roger Vachon. Le lot numéro dix-huit (18) du rang Cinq (rg 5) du canton de Poularies est sujet à une servitude de puits ainsi qu'un droit de passage pour se rendre à cedit puits de même que les conduits d'eau nécessaires pour s'alimenter.

La demie nord des lots numéros seize et dix-sept (16 et 17) du rang Quatre (rg 4), canton de Poularies, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi, dite demie nord du lot seize (16) bornée au nord par le chemin public, au sud par la demie sud dudit lot 16, dit rang 4, dit canton, à l'est par la demie nord dudit lot 17, du rang 4 du canton de Poularies et à l'ouest par le lot 15 du rang 4 du canton de Poularies, dite demie nord du lot dix-sept (17) bornée au nord par le chemin public, au

sud par la demie sud dudit lot 17, dit rang 4, dit canton de Poularies, à l'est par le lot 18 du rang 4 du canton de Poularies et à l'ouest par ladite demie nord du lot numéro 16 du rang 4 du canton de Poularies ci-haut décrite; le tout avec bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances.

Le lot numéro dix-huit (18) du rang Quatre (rg 4) du canton de Poularies, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi; le tout avec bâtisses et autres constructions y dessus érigées, circonstances et dépendances.

Le lot numéro dix-neuf (19) du rang Cinq (rg 5) du canton de Poularies, division d'Abitibi, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton. Sauf et à distraire cependant un emplacement mesurant, mesures anglaises, deux cents pieds de profondeur nord-sud sur toute la largeur est-ouest dudit lot dix-neuf, rang Cinq, canton de Poularies, dit emplacement borné au sud par le chemin public, au nord par la balance dudit lot dix-neuf, à l'est par le lot numéro vingt (20) du rang Cinq (rg 5) du canton de Poularies et à l'ouest par le lot numéro dix-huit (18) du rang Cinq (rg 5) du canton de Poularies; le tout avec maison et autres bâtiments y dessus érigés, circonstances et dépendances.

Le lot numéro treize (13) du rang Cinq (rg 5) du canton de Poularies, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire cependant un emplacement mesurant, mesures anglaises, cent cinquante pieds (150 pi) de profondeur par cent cinquante pieds (150 pi) de largeur, dit emplacement borné au nord et à l'ouest par la balance dudit lot treize (13) dudit rang Cinq (rg 5), dit canton, au sud par le chemin public et à l'est à cent pieds (100 pi) mesures anglaises de la ligne de division des lots numéros treize et quatorze (13 et 14) dudit rang Cinq (rg 5), dit canton; le tout avec maison dessus construite, circonstances et dépendances. Ledit lot numéro treize (13) du rang Cinq (rg 5) du canton de Poularies est sujet à une servitude de puits et droit de passage pour se rendre à cedit puits et droit d'entretenir les conduits d'eau.

Le lot numéro vingt du rang Cinq (20, rg 5) du canton de Poularies, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi; le tout avec bâtisse de grange y dessus érigée, circonstances et dépendances. Sauf et à distraire un emplacement mesurant, mesures anglaises, trois cents pieds (300 pi) de largeur en front, sur le chemin public par deux cents pieds (200 pi) de profondeur à prendre au coin sud-ouest dudit lot et étant borné comme suit, savoir: au sud par le chemin des rangs Quatre et Cinq dudit canton de Poularies, à l'ouest par la ligne de division des lots dix-neuf et vingt dudit rang Cinq, dit canton; dit emplacement réservé avec bâtisses et autres constructions y dessus érigées; et dit emplacement distraint borné au nord et à l'est par la balance dudit lot vingt (20) précité; sauf et à distraire également de la présente hypothèque toutes les lisères de terrain cédés au ministère des Transports du Québec en vertu de l'enregistrement 190688 du 22 janvier 1981 et plus amplement décrit audit acte.

Le lot numéro dix-sept du rang Cinq (17, rg 5) du canton de Poularies, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi.

Le lot de terre connu et désigné sous le numéro quinze (15) du rang Quatre (rg IV) du canton de Poularies, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi.

Le lot de terre connu et désigné sous le numéro seize (16) du rang Cinq (rg V) du canton de Poularies, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi.

Ainsi que:

Le lot de terre connu sous le numéro quatorze, (14) du rang Cinq (rg V) du canton de Poularies, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi; distraction faite cependant d'un morceau de terrain avec bâtisses y dessus érigées, à prendre à la partie sud dudit lot 14, dit rang Cinq dudit canton de Poularies, dit morceau de terrain distraint et appartenant à Réal Godbout ou représentants, mesurant, mesures anglaises, deux cents pieds de largeur est-ouest sur une profondeur de deux cents pieds nord-sud (200 pi x 200 pi), plus ou moins, et se trouvant borné comme suit, savoir: au nord et à l'ouest par le résidu dudit lot quatorze, dit rang Cinq, dit canton de Poularies, à l'est par une ligne parallèle à la ligne de division des lots quatorze et quinze (14 et 15), dit rang Cinq, et se trouvant distante de deux cent huit pieds (208 pi) de cette dernière ligne et au sud, sur toute sa largeur de deux cents pieds (200 pi), par le chemin public à cet endroit (rg 4 et 5).

et

Le lot de terre connu et désigné sous le numéro Quinze (15) du rang Cinq (rg V) du canton de Poularies, tel que décrit au cadastre officiel pour ledit canton, division d'enregistrement d'Abitibi; distraction faite cependant d'un morceau de terrain réservé par le présent vendeur avec les bâtisses y dessus érigées, circonstances et dépendances, dudit morceau de terrain ici distraint étant à prendre à la partie sud dudit lot quinze, dit rang Cinq, dit canton de Poularies, mesurant, mesures anglaises, deux cent soixante-neuf pieds de largeur est-ouest sur une profondeur de deux cents pieds nord-sud (269 pi x 200 pi) et se trouvant borné comme suit, savoir: au nord et à l'est par le résidu dudit lot ici vendu, au sud, sur ses deux cent soixante-neuf pieds (269 pi) de largeur, par le chemin public à cet endroit (rg 4 et 5) et à l'ouest, sur ses deux cents pieds (200 pi) de profondeur, par une ligne parallèle à la ligne de division des lots quatorze et quinze, dit rang Cinq, et étant distante de trois cent vingt pieds (320 pi) de cette dernière ligne.

Dits lots ci-dessus avec circonstances et dépendances. »

La mise à prix est fixée à 1 377,78 \$, montant que l'adjudicataire devra payer immédiatement au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque visé à l'ordre du shérif du district d'Abitibi (sous réserve toutefois du droit de rétention par le saisissant ou par un créancier hypothécaire, selon l'article 689 du C.P.C.).

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement d'Abitibi, palais de justice, 891, 3^e Rue Ouest, Amos, le MERCREDI VINGT-TROISIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à NEUF heures TRENTE.

La shérif adjointe,
PAULE GOULET

Bureau du shérif
Cour supérieure
Amos, le 26 septembre 1988

58044

Bedford

Ordonnance de saisie et vente immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
Nos 750-02-000744-876
460-18-000401-883

CAISSE POPULAIRE DE RICHELIEU, corps politique dûment constitué, ayant un bureau au 1111, 3^e Rue Richelieu, partie demanderesse, contre **SERGE DENICOURT**, résidant au 351, rue Saint-Viateur, Granby, partie défenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Shefford, mis en cause.

Description

Un emplacement connu et désigné comme étant la subdivision numéro deux cent cinquante-deux du lot originaire numéro sept cent dix-neuf (719-252), au cadastre officiel du canton de Granby; avec bâtisses dessus érigées. Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit immeuble.

Sous réserve du droit de rétention prévu à l'article 689 du C.P.C., le montant minimal que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, soit en argent, soit par chèque certifié fait au nom du shérif du district de Bedford, conformément à l'article 670e du Code de procédure civile, est fixé à la somme de 13 625,00 \$, représentant 25 % de l'évaluation municipale, multipliée par le facteur établi pour ce rôle par le ministre des Affaires municipales en vertu de la Loi sur la fiscalité municipale et modifiant certaines dispositions législatives (1979, c. 71).

Cette vente sera faite sous réserve de la Loi sur l'acquisition des terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et sous réserve de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Pour être vendu au bureau de la division d'enregistrement de Shefford, 77, rue Principale, Granby, le **MARDI VINGT-NEUVIÈME** jour de **NOVEMBRE 1988** à **QUINZE** heures.

La shérif adjointe,
SYLVIE DESMEULES

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 19 septembre 1988

58024

Saint-François

Saisie-exécution immobilière
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000196-887
S. 450-18-000032-887

BANQUE NATIONALE DU CANADA, corporation résultant de la fusion et continuant depuis le 1^{er} novembre 1979 la Banque Canadienne Nationale et la Banque Provinciale du Canada (Loi sur les banques, 1970, S.R.C., c. B-1, a. 100), avec siège social au 600, rue de La Gauchetière Ouest, 5^e étage, Montréal, QC, H3B 4L2, ville et district de Montréal, province de Québec, et un bureau au 110, rue Wellington Nord, Sherbrooke, QC, J1H 5B8, district de Saint-François, partie demanderesse, contre **1841-6909 QUÉBEC INC.**, corporation légalement constituée, ayant un bureau au 309, rue Wellington Sud, Sherbrooke, QC, J1H 5E2,

district de Saint-François, partie défenderesse, et dame **FRANÇOISE DALLAIRE**, domiciliée et résidant au 309, rue Wellington Sud, Sherbrooke, QC, J1H 5E2, district de Saint-François, partie codéfenderesse, et **GASTON BEAUDRY**, domicilié et résidant au 309, rue Wellington Sud, Sherbrooke, QC, J1H 5E2, district de Saint-François, partie codéfenderesse, et **LE RÉGISTRATEUR** de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« Un immeuble connu et désigné comme étant une partie non subdivisée du lot numéro cent soixante-quatre subdivision officielle du lot originaire numéro mille quatre cent quarante-quatre (1444-ptie 164) aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier sud de la ville de Sherbrooke; de figure irrégulière et borné comme suit, à savoir: vers le nord par une partie du lot numéro 1444-164 du même cadastre, appartenant à la ville de Sherbrooke en vertu d'une vente enregistrée sous le numéro 87534, et en vertu d'une expropriation et d'un avis de prise de possession enregistrés respectivement sous les numéros 280046 et 282636, vers le nord-est par la rue Wellington (sans désignation cadastrale), vers le sud-est par le lot numéro 1444-323, vers le sud-ouest par le lot numéro 1444-163 rue Aberdeen; contenant une superficie de cinq mille quatre-vingt-huit pieds carrés et soixante-dix-huit centièmes de pied carré (5 088,78 pi²), mesures anglaises. Ledit immeuble étant maintenant, suite à la rénovation cadastrale, connu et désigné comme étant la subdivision numéro quatre cent quarante-huit du lot originaire numéro mille quatre cent quarante-quatre (1444-448), aux plan et livre de renvoi officiels pour le quartier sud de la ville de Sherbrooke; avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, portant le numéro d'immeuble 309, rue Wellington Sud, ville de Sherbrooke, province de Québec et sujet à toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant exister dans les titres antérieurs. Et tous les équipements, outillages et mobiliers servant à l'exploitation du commerce et qui sont des immeubles par destination. »

La présente vente aux enchères est faite, sujette à l'application de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre du ministre des Finances, est de 20 561,50 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, palais de justice, 375, rue King Ouest, Sherbrooke, QC, local RC. 15, le **JEUDI DIX-SEPTIÈME** jour de **NOVEMBRE 1988** à **DIX** heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-FRANÇOIS BILODEAU

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 23 septembre 1988

58025

Saint-François

Saisie-exécution immobilière

Canada — Province de Québec

Cour supérieure — District de Saint-François

No 500-02-036982-879 — (Cour provinciale — Montréal)

S. 450-18-000031-889

JEAN-PIERRE LAFORGE, programmeur, domicilié et résident au 11939, avenue du Beau-Bois, Montréal, QC, H4K 2X5, district de Montréal, partie demanderesse, contre BERTRAND BLANCHET, homme d'affaires, domicilié et résident au 176, rue Bryant, Sherbrooke, QC, J1J 3E7, district de Saint-François, partie défenderesse, et LE RÉGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Sherbrooke, mis en cause.

« 1. Un terrain situé en la cité de Sherbrooke et désigné comme une partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35) au cadastre officiel pour le quartier nord de la cité de Sherbrooke, et plus particulièrement désigné comme suit: commençant à un point se trouvant situé sur le côté est de la rue Bryant à cent quarante pieds (140 pi) au nord de la ligne nord de la rue White; de là, allant vers le nord et suivant la ligne est de la rue Bryant, une distance de soixante-quinze pieds (75 pi); de là, tournant à droite et allant dans une direction est suivant une ligne parallèle à la ligne nord de la rue White une distance de cent trente-six pieds et huit dixièmes (136,8 pi); de là, tournant à droite et allant dans une direction sud suivant une ligne parallèle à la ligne est de la rue Bryant une distance de soixante-quinze (75 pi); de là, tournant à droite et allant dans une direction ouest suivant une ligne parallèle à la ligne nord de la rue White jusqu'au point de départ une distance de cent trente-six pieds et huit dixièmes (136,8 pi). Ledit morceau de terrain étant borné comme suit: au nord par partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35), appartenant à J. Sylvio Chamberland ou représentants, au sud par partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35), appartenant audit M. Chamberland ou représentants, à l'est par partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35), appartenant audit M. Chamberland ou représentants et à l'ouest par la rue Bryant; le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un terrain vague situé en la cité de Sherbrooke, rue Bryant, de la contenance de trente et un pieds et trois pouces (31 pi 3 po) de largeur sur cent trente-six pieds et dix pouces (136 pi 10 po) de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, faisant partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35) au cadastre officiel pour le quartier nord de la cité de Sherbrooke, et compris dans les bornes suivantes: au nord par une partie non subdivisée du lot trente-cinq (ptie-n. s. 35), appartenant à dame D. Lancôt, aux termes d'un acte de vente enregistré à la division d'enregistrement de Sherbrooke, sous le numéro 83237, à l'ouest par la rue Bryant et à l'est par une autre partie du lot trente-cinq (Ptie 35).

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant grever ledit immeuble. »

La présente vente aux enchères est faite, sujette à l'application de la Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (L.R.Q., c. A-4.1) et de la Loi concernant les droits sur les transferts de terrains (L.R.Q., c. D-17).

Le montant minimal que l'adjudicataire devra payer au shérif ou à son mandataire au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé à l'ordre du ministre des Finances, est de 22 833,00 \$.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement de Sherbrooke, palais de justice, 375, rue King Ouest, Sherbrooke, QC, local RC. 15, le JEUDI DIX-SEPTIÈME jour de NOVEMBRE 1988 à ONZE heures.

*Le shérif adjoint,
JEAN-FRANÇOIS BILODEAU*

Bureau du shérif
Cour supérieure
Sherbrooke, le 23 septembre 1988

58001

Ventes pour taxes, avis de publication**Ville de Saint-Bruno-de-Montarville**

Avis est donné par la soussignée que les publications prévues par le premier alinéa de l'article 514 de la Loi sur les cités et villes relativement à la vente d'immeubles pour défaut de paiement de taxes par la ville de Saint-Bruno-de-Montarville, qui aura lieu le 18 octobre 1988, ont été faites au « Journal de St-Bruno » les dix-huit (18) et vingt-cinq (25) septembre 1988.

Saint-Bruno-de-Montarville, le 26 septembre 1988

*La greffière,
ME HÉLÈNE DRAPEAU*

58022

Ville de Saint-Lambert

Avis est donné par la soussignée, conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes, qu'a été publié au « Journal Saint-Lambert », les 28 septembre et 5 octobre 1988, un avis public de vente pour taxes indiquant le jour, l'heure et l'endroit où aura lieu ladite vente à l'enchère. Ledit avis contient de plus, une désignation, selon les prescriptions de l'article 2168 du Code civil, des immeubles dont la vente est ainsi ordonnée en indiquant le nom du propriétaire d'après le rôle d'évaluation. La municipalité a aussi obtenu la permission de la Commission municipale du Québec pour faire une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles en date du 20 juillet 1988.

Saint-Lambert, le 6 octobre 1988

*La greffière,
LOUISE GRÉGOIRE MARSH, O.M.A.*

58042

Ville de Saint-Luc

Avis public est, par les présentes, donné par la soussignée, greffière de la ville de Saint-Luc, que la liste des immeubles devant être vendus à l'enchère publique pour défaut de paiement de taxes, à la salle du Conseil de la ville de Saint-Luc, 347, boulevard Saint-Luc, Saint-Luc, le jeudi 20 octobre 1988 à 10 heures, a été publiée dans les éditions du 12 et du 26 septembre 1988 au journal « Le Régional », le tout conformément à l'article 514 de la Loi sur les cités et villes du Québec.

Saint-Luc, le 26 septembre 1988

*La greffière,
LISE BIGONNESSE*

58023

Erratum

ÉGLISE MONDIALE DE SALOMON INC. WORLD CHURCH OF SOLOMON INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de lettres patentes, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 18 juin 1988, à la page 2387, du numéro 25, relativement à « ÉGLISE MONDIALE DE SALOMON INC. — WORLD CHURCH OF SOLOMON INC. », de façon à ce que la dénomination sociale se lise « ÉGLISE MONDIALE DE SALOMON INC. — WORLD CHURCH OF SOLOMON INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2546-4009*

557

TERRASSEMENTS JONCAS ET FRÈRES INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de constitution, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 août 1988, à la page 3042, du numéro 32, relativement à « TERRASSEMENT JONCAS ET FRÈRES INC. », de façon à ce que la dénomination sociale se lise « TERRASSEMENTS JONCAS ET FRÈRES INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2552-1899*

557

2315-4032 QUÉBEC INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 août 1988, à la page 3064, du numéro 32, relativement à « NOVATREM INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise « NOVATHERM INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2315-4032*

557

DIMENSION INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 août 1988, à la page 3053, du numéro 32, relativement à « DIMENSION INC. », de façon à ce que la nouvelle dénomination sociale se lise « DIMENSION INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2617-6727*

557

DONALD ROY VENTILATION SPÉCIALISÉE INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifica-

tions, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 août 1988, à la page 3058, du numéro 32, relativement à « DONALD ROY CHAUFFAGE INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise « DONALD ROY CHAUFFAGE INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2316-1391*

557

GESTIONS THIBODEAU-FORTIER INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 août 1988, à la page 3056, du numéro 32, relativement à « BOUTIQUE PIED L'ÎLE INC. », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise « BOUTIQUE PIED L'ÎLE INC. ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2169-5457*

557

JET DE SABLE GEOFFROY-SÉVIGNY INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 août 1988, à la page 3063, du numéro 32, relativement à « JET DE SABLE GEOFFROY-SÉVIGNY INC. », de façon à ce que la date de constitution se lise « 1988 04 06 ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2552-5866*

557

LE GROUPE CENTCO INC.

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis concernant la délivrance d'un certificat de modifications, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 août 1988, à la page 3057, du numéro 32, relativement à « LA COMPAGNIE CENTRALE DE PLOMBERIE ET D'ÉLECTRICITÉ LTÉE », de façon à ce que l'ancienne dénomination sociale se lise « LA COMPAGNIE CENTRALE DE PLOMBERIE ET D'ÉLECTRICITÉ LTÉE ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
1846-4768*

557

CLUB DE BASKETBALL LES REBELLES, 04

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de lettres patentes, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 août 1988, à la page 3070, du numéro 32, relativement à « CLUB DE BASKETBALL LES REBELLES, 4 », de façon à ce que la dénomination sociale se lise « CLUB DE BASKETBALL LES REBELLES, 04 ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2620-6086*

557

CORPORATION SPORTS-QUÉBEC

L'inspecteur général des institutions financières donne avis qu'il corrige l'avis de lettres patentes de fusion, paru à la *Gazette officielle du Québec* le 6 août 1988, à la page 3073, du numéro 32, relativement à « CORPORATION SPORTS-QUÉBEC », de façon à ce que la date de constitution se lise « 1988 06 30 ».

*L'inspecteur général des
institutions financières,
JEAN-MARIE BOUCHARD
2620-4115*

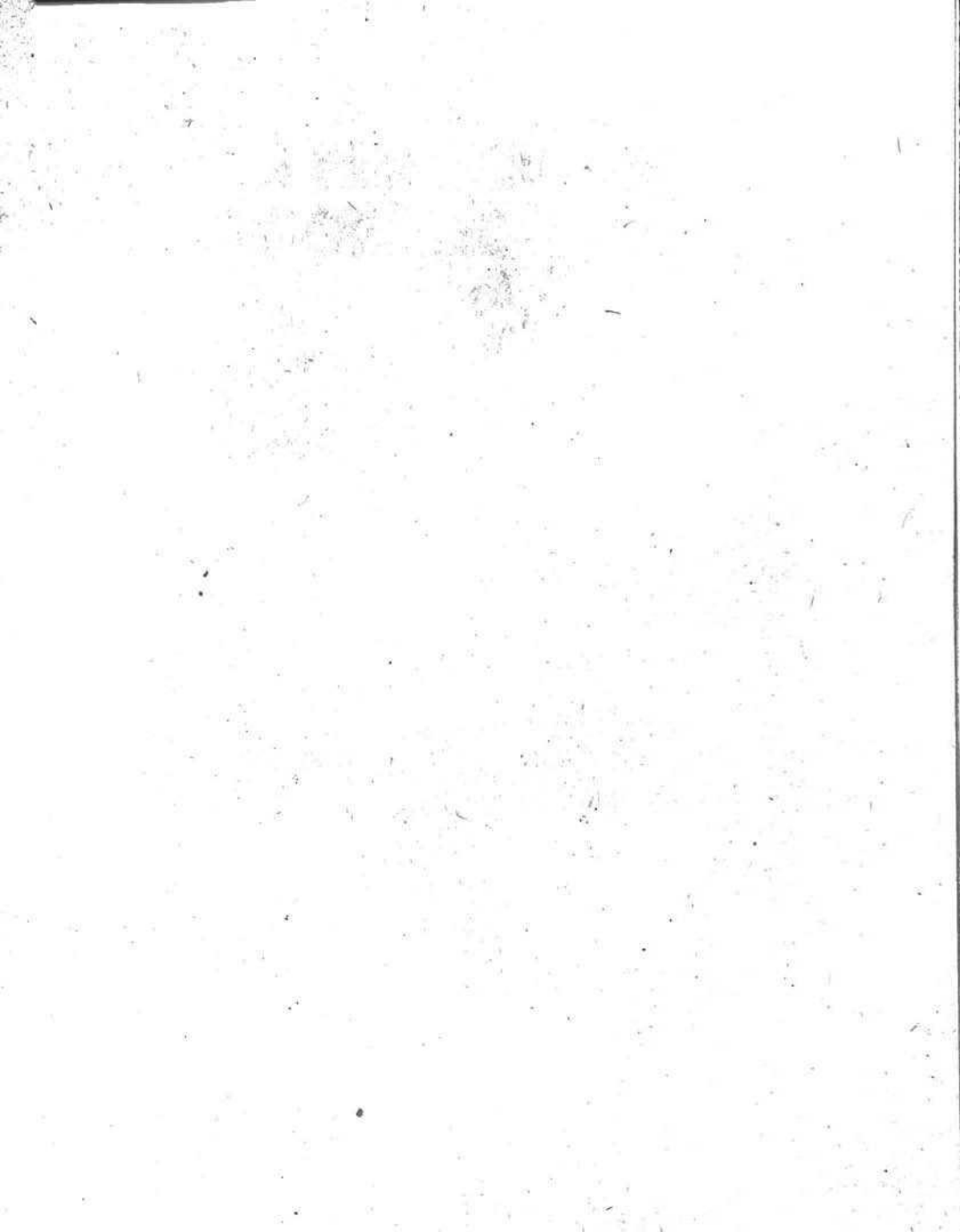
557

**SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE
MÉTABETCHOUAN (SOCAM)**

Dans l'avis de délivrance de statuts de modification publié à la *Gazette officielle du Québec* le 20 août 1988, à la page 3283, le nom de la dernière coopérative aurait dû se lire: « SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE AGRICOLE DE MÉTABETCHOUAN (SOCAM) ».

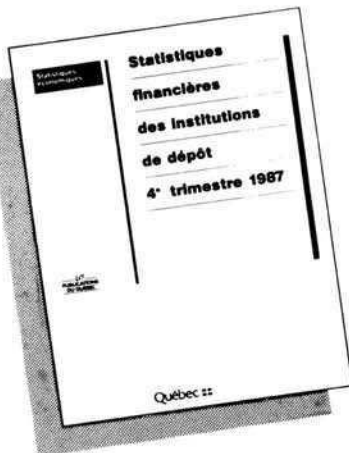
559





LES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

ça m'intéresse!



Statistiques financières des institutions de dépôt Bureau de la statistique du Québec

Ce périodique regroupe, sous la forme de tableaux, les données québécoises et canadiennes des institutions de dépôt actives au Québec.

Il permet de suivre, au fil des trimestres et annuellement, l'évolution des marchés de ces institutions et de leur bilan financier selon le type d'institution ou l'origine de la charte des entreprises.

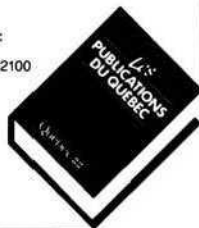
L'abonnement annuel, au prix de 35 \$, comprend cinq numéros, à savoir quatre trimestriels et un annuel.

Vente au numéro:
7 \$ pour les numéros trimestriels et 12 \$ pour le numéro annuel.

Pour abonnement:
Les Publications du Québec
Service à la clientèle-Abonnements
404, boul. Décarie, suite 101
Ville Saint-Laurent (Québec)
H4L 5G1
Tél. : (514) 748-5100

Vente au numéro:
Les Publications du Québec
C.P. 1005
Québec (Québec)
G1K 7B5

Vente et information:
(418) 643-5150
(sans frais) 1-800-463-2100



Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1279, boulevard Charest ouest
Québec
G1N 4K7

ISSN 0703-5756



Canada
Post
Postage (surtax)

Postes
Canada
Port (surtax)

First Première
class classe
Permis No. 3222
Québec, QC



Éditeur officiel
Québec